

Zeitschrift: Le Messenger Raiffeisen : organe officiel de l'Union suisse des Caisses Raiffeisen
Herausgeber: Union suisse des Caisses Raiffeisen
Band: 58 (1973)
Heft: 5

Heft

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 22.02.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Le Messenger Raiffeisen



5

Organe officiel
de l'Union suisse
des Caisses
de crédit mutuel

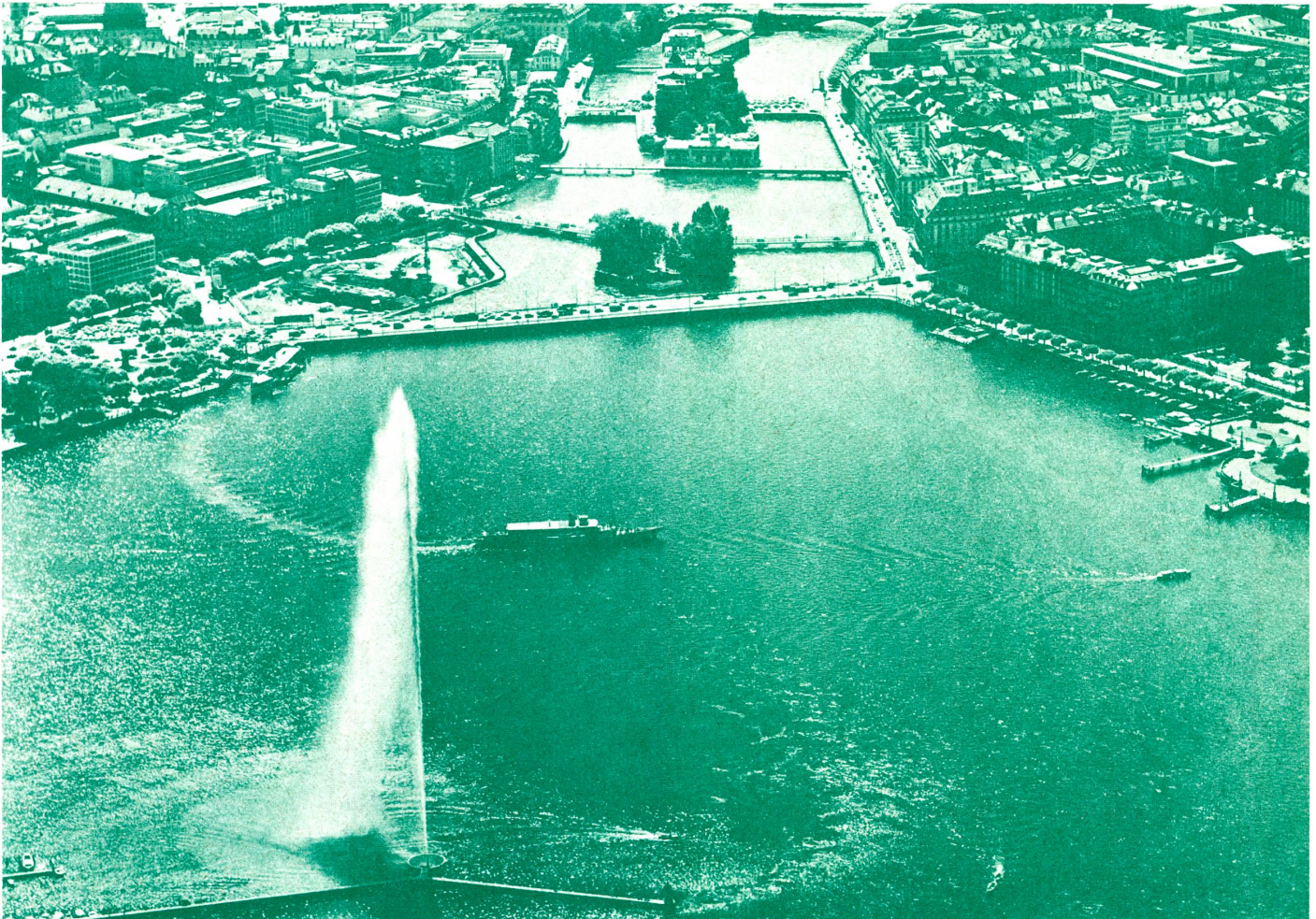
Paraît chaque mois
58^e année
Lausanne
Mai 1973

J.A. 1000 Lausanne 1

UNION SUISSE DES CAISSES DE CRÉDIT MUTUEL
(système Raiffeisen)

70^e Congrès Raiffeisen suisse

Samedi 30 juin et dimanche 1^{er} juillet 1973 à Genève



Genève: sa merveilleuse rade où le lac et le Rhône se quittent.

CONVOCAATION
A LA 70^e ASSEMBLÉE ORDINAIRE
DES DÉLÉGUÉS
DE L'UNION SUISSE DES CAISSES DE CRÉDIT MUTUEL

Samedi 30 juin et dimanche 1^{er} juillet 1973
au Grand Palais des Expositions, à Genève

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture par le président, M. Paul Schib.
2. Désignation des scrutateurs.
3. Allocution de bienvenue du représentant du Conseil d'Etat.
4. Modification de la raison sociale de l'Union suisse des Caisses de crédit mutuel*.
5. Présentation des nouveaux statuts des Caisses Raiffeisen.
6. Rapport du directeur A. Edelmann, D^r en droit, sur « Le mouvement Raiffeisen suisse en 1972 ».
7. Présentation des comptes annuels de 1972 de la Caisse centrale et rapport du directeur J. Roos.
8. Rapport du Conseil de surveillance, présenté par M. René Jacquod, président.
9. Résolution concernant l'approbation des comptes annuels et la répartition du bénéfice de l'exercice 1972.
10. Divers et discussion générale.

* Proposition du Conseil d'administration :

En conformité avec le projet de nouveaux statuts des Caisses de crédit mutuel la raison sociale actuelle de l'Union est modifiée en « Union suisse des Caisses Raiffeisen ».

Droit de délégation, selon art. 11 des statuts de l'Union :

« Chaque Caisse affiliée a droit à deux délégués pour la première centaine de sociétaires, plus un délégué pour chaque centaine ou fraction de centaine en sus, mais au maximum cinq délégués. Chaque délégué n'a droit qu'à une voix. Les délégués doivent justifier leurs pouvoirs au moyen d'une procuration écrite. »

Les bulletins de vote seront délivrés à l'entrée de la salle sur présentation de la carte de participant timbrée.

Saint-Gall, le 30 avril 1973

Le Conseil d'administration

CONVOCAATION
A LA 31^e ASSEMBLÉE ORDINAIRE DES DÉLÉGUÉS
DE LA COOPÉRATIVE DE CAUTIONNEMENT
DE L'UNION SUISSE DES CAISSES DE CRÉDIT MUTUEL

le dimanche 1^{er} juillet 1973, à 9 h. 15
au Grand Palais des Expositions, à Genève

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture par le président, M. Paul Schib.
2. Nomination des scrutateurs.
3. Rapport sur l'activité de la Coopérative en 1972 et présentation des comptes annuels par M. Paul Klaus, gérant.
4. Rapport de l'organe de contrôle.
5. Approbation des comptes annuels et résolution concernant l'utilisation de l'excédent d'exploitation.
6. Divers.

Saint-Gall, le 17 avril 1973.

Pour le Conseil d'administration :

Le président : Paul Schib.

Programme général du Congrès

Samedi 30 juin 1973

- 14 h. 30 Assemblée des délégués de l'Union suisse au Grand Palais des Expositions, à Genève
- 19 h. 00 Départ des bateaux pour l'excursion sur le lac avec souper à bord

Dimanche 1^{er} juillet 1973

- Services divins
- 9 h. 15 Assemblée générale de la Coopérative de cautionnement de l'Union suisse au Grand Palais des Expositions, à Genève
- Pour autant que l'ordre du jour de l'assemblée des délégués de l'Union suisse n'ait pas pu être épuisé la veille, dès
- 10 h. 00 Poursuite de l'assemblée des délégués de l'Union suisse au Grand Palais des Expositions, à Genève
- 12 h. 30 Dîner
- Après-midi : Voyage de retour
- Les cartes de participation, les insignes et les bons seront expédiés le lundi 25 juin.

Avant-propos
sur le Congrès Raiffeisen
suisse 1973

Chères coopératrices,
Chers coopérateurs,

Le Congrès Raiffeisen suisse des 30 juin et 1^{er} juillet prochains revêt une importance capitale, historique même, pour notre mouvement.

En effet, les délégués seront appelés à se prononcer définitivement sur le projet de statuts élaboré par une Commission spéciale de révision, en collaboration avec les Caisses affiliées, projet qui fut approuvé par la suite par les organes dirigeants de l'Union suisse et ratifié, avec quelques modifications ou adjonctions, par toutes les assemblées générales des 21 Fédérations du pays.

Travail minutieux et de longue haleine, cette modernisation de notre charte fondamentale m'a procuré de multiples et profondes satisfactions.

— La satisfaction, d'abord, d'avoir pu prendre connaissance d'un nombre réjouissant de vœux, de suggestions — de critiques aussi — émanant des comités, de gérantes et de gérants de nos coopératives d'épargne et de crédit, tous appelés à coopérer activement.

— La satisfaction d'avoir pu compter sur le dévouement et l'application au travail d'une Commission de révision bien consciente de ses devoirs et de ses responsabilités.

— La satisfaction d'avoir été appuyé efficacement et sans réserve par les conseils supérieurs de l'Union suisse et les comités fédératifs.

— Et — last but not least — la très grande satisfaction d'avoir assisté à de nombreuses assemblées de Fédérations, en Suisse alémanique comme en Suisse romande qui, toutes, m'ont renforcé dans la conviction que les responsables de nos institutions ont su aborder cette délicate tâche avec la largeur d'esprit, le sens de la mesure et le bon sens tout court que requiert la révision de statuts appelés à ouvrir de nouvelles voies, sans compromettre la sécurité la plus complète de la fortune populaire qui nous est confiée.

Très nourrie, vive même parfois, la discussion au sein des Fédérations fut toujours courtoise, d'un niveau remarquablement élevé. Ici et là, l'opposition se manifesta au moment du vote, mais à quelques exceptions près, l'adoption de principe intervint à l'unanimité.

Il n'a pas été possible de tenir compte de toutes les propositions et suggestions faites. Cependant, la plupart des interpellateurs auxquels nous n'avons pas pu donner satisfaction surent, au moment du vote, s'incliner sagement devant les arguments de la raison : En vérité, c'est là une attitude qui ne manque pas de grandeur.

Des statuts élaborés à l'intention de plus de 1150 Caisses et de près de 13 000 collaborateurs directs ne peuvent tout simplement pas renfermer tous les points de vue, proposer des solutions à tous les problèmes régionaux ou locaux. Cela interviendra, dans la mesure du possible, dans le règle-

ment d'administration, dont un premier projet sera présenté également à Genève.

Les Raiffeisenistes suisses des années 70 se sont montrés dignes de leurs pères. Ils ont bien compris qu'une adaptation au progrès, aux temps nouveaux, ne consistait pas en un abandon ou une trahison de la tradition et de tout ce qui a fait ses preuves dans le passé. Ils ont su allier l'expérience à une saine vision de l'avenir. Ils ont consolidé des fondements qui nous permettront, demain comme hier et en dépit de la malice des temps, de nous affirmer, de conserver notre place — et quelle place — au soleil, cela pour le bien et au profit de nos classes rurales.

Chères collaboratrices,
Chers collaborateurs,

Les 30 juin et 1^{er} juillet non seulement vos sociétaires et vos clients, mais encore les observateurs des milieux économiques les plus divers du pays suivront attentivement le déroulement de ce Congrès.

Le réconfort que je puise dans votre précieux appui et dans votre magnifique esprit de collaboration me laisse présenter qu'à l'instar de ces valeureux paysans, artisans, ouvriers et employés qui, en 1902, eurent le courage de fonder l'Union suisse des Caisses Raiffeisen, nous rentrerons chez nous, le 1^{er} juillet prochain, en fredonnant :

« Nous avons concouru à une bonne action dont l'avenir confirmera les conséquences heureuses et bénies. »

*A. Edelmann, D' en droit,
directeur de l'Union suisse*

Et cette convergence de routes est proprement ce que l'on appelle un carrefour.

Mais ce carrefour lui-même a reçu un sens propre, une personnalité. Bien des carrefours, pourrait-on dire, ne sont que des lieux de courants d'air... Celui-ci, on l'a vu, trouve sa justification dans l'existence d'un pont, du pont sur le Rhône, qui fait communiquer le nord et le sud, l'est et l'ouest. Mais qu'est-ce qu'un pont sinon un lien, et un lien construit par les hommes qui expriment là une volonté de liaison, un vouloir de communication. N'est-ce pas aller au-devant, à la rencontre de quelqu'un, que de jeter un pont ? Et son contraire, rompre les ponts, n'est-il pas aussi éloquent ? Prenez-y bien garde, et vous verrez que toute la destinée de Genève s'inscrit dans cette image où un pont et un carrefour sont dessinés.

Au haut Moyen Age, après la chute de l'Empire romain, Genève voit arriver jusqu'à elle, et s'y installer, ce peuple burgonde qui avait quitté Bornholm. Plus tard c'est de Genève que partit Clotilde, nièce de Gondebaud, le plus grand de ses rois, pour aller épouser Clovis, roi des Francs, qui par sa conversion allait favoriser la christianisation de la France. Passons quelques siècles : lors du fameux voyage de Canossa, n'est-ce pas par Genève que passa également l'empereur Henri IV venant d'Allemagne et se rendant en Italie ? Et durant tout le Moyen Age, ces grandes foires internationales — dirions-nous dans notre langage d'aujourd'hui — qui avaient lieu quatre fois l'an et faisaient se rencontrer sur le pont du Rhône les marchands venus de Francfort et de Troyes, de Marseille et de Tolède, de Venise et d'Anvers, et des acheteurs de Scandinavie, d'Angleterre, de Turquie ? Ces foires qui étaient si importantes que de grandes familles de changeurs comme les Médicis ou les Asinari s'installèrent à demeure dans la ville et en devinrent bourgeoises.

Mais c'est avec la Réforme que cette destinée de Genève acquit une valeur, une signification vraiment universelles. Creuset de la doctrine calvinienne qui allait avoir de si profondes répercussions tant en France qu'en Hongrie, en Scandinavie qu'en Hollande, en Ecosse et dans les républiques du nord de l'Italie, Genève, dès le milieu du XVI^e siècle, devint le phare d'une espérance nouvelle, d'une lumière éclairant l'homme d'un jour nouveau, aube de l'émancipation de la pensée qui provoqua l'épanouissement de la libération entreprise par la Renaissance. Dès lors, Genève devient un centre intellectuel et spirituel particulièrement fécond. Le Collège et l'Académie fondés par Calvin, attirent des étudiants de toute l'Europe. Après la théologie, les sciences connaissent un développement extraordinaire : les Tronchin sont des médecins célèbres dans tout le monde civilisé, et les Charles Bonnet, les Candolle ou les Horace-Bénédict de Saussure ont donné des noms illustres à cette renommée de Genève dans les sciences physiques et naturelles.

Et n'est-ce pas à Genève aussi, bien qu'il l'eût quittée, à ses institutions idéales ou

Genève — carrefour des idées et des hommes

Genève occupe dans le monde une place de choix ; non pas une place privilégiée, car assurément elle mérite le rang qu'elle occupe dans l'esprit des hommes, et qui est des premiers. Elle occupe donc une place de choix, une position réellement enviable, qu'elle ne doit ni à l'importance numérique de sa population — elle atteint tout juste 300 000 âmes — ni au fait qu'elle serait la capitale politique d'une vaste nation : le territoire de la République et canton de Genève ne mesure que 282 kilomètres carrés ! mais elle la doit, cette position, au fait qu'elle a commencé par être un carrefour, et que cette destinée du carrefour est restée la grande constante de son histoire, de celle qu'elle écrit aujourd'hui encore.

Contentons-nous de l'envisager dans son histoire, dont quelques pages au moins se confondent avec l'Histoire. C'est Jules César qui, le premier, la cite dans ses « Commentaires », car c'est le lieu où il a coupé le pont du Rhône, ce pont qui faisait communiquer, du côté des Alpes occidentales, les terres de l'Empire romain avec les Gaules et le Septentrion. Il n'est pas indifférent donc que cette première mention de Genève soit celle d'un lieu de passage, car elle inclut également que pour se rendre des Allemagnes vers les terres du centre et du Midi de la Gaule, vers la « Mare Nostrum » et l'Ibérie, c'est encore par Genève que l'on passait, ainsi que voulurent le réaliser en cette année 58 avant Jésus-Christ les Helvètes arrêtés par César.



Genève: Le Palais des Nations / ONU au premier plan avec au fond le Mont-Blanc, le plus haut sommet d'Europe (4807 m.)

réelles que pensait Rousseau rédigeant son « Contrat social » ; n'est-ce pas elle que choisit Voltaire, elle encore qui fut — avec Coppet si proche — le refuge de M^{me} de Staël proscrie ; elle qui accueillit au début du siècle passé Byron et Shelley fuyant l'austérité anglaise, Liszt et la comtesse d'Agoult, Chopin et George Sand, et Lamartine qui chanta son lac, et Chateaubriand, et Dostoïewsky ? Tant d'autres encore, penseurs, philosophes, écrivains ou artistes, tout autant attirés par la beauté admirable de son site que par sa renommée de ville intelligente qui la fait qualifier de « points lumineux dans le monde scientifique et moral » par Capo d'Istria. Et déjà Sainte-Beuve n'écrivait-il pas que « nulle part... on n'aurait trouvé, réuni sur un aussi petit espace et dans des conditions de société plus favorables, une aussi grande variété d'esprits, de talents et d'idées, une culture aussi diverse, aussi complète et aussi honorablement désintéressée... ».

Le choix de Genève comme siège de la Société des Nations devait confirmer ce jugement. Et la ville de Calvin et de Rousseau poursuivit cette étonnante destinée de carrefour des idées et des hommes, de pont jeté entre l'est et l'ouest, entre les ennemis d'hier ou d'avant-hier. Par la Croix-Rouge internationale dont elle est le berceau et le siège, par la Société des Nations naguère, et l'Organisation des Nations Unies aujourd'hui, qui y a installé son office européen, par l'Organisation mondiale de la santé et par le Bureau

international du travail, par le Conseil œcuménique des Eglises et tant d'autres grandes organisations internationales qui l'ont choisie pour siège permanent, Genève exerce une action indéniable sur la vie de l'homme du XX^e siècle, qu'il soit asiatique ou africain, ou qu'il vive dans quelque île du Pacifique, dans l'une ou l'autre des Amériques, ou encore en Europe.

Lieu authentique de rencontres, Genève l'est certainement, et de plus en plus. La première décennie de septembre en a même reçu son nom, qui voit s'affronter aux « Rencontres internationales » des philosophes, des penseurs, des artistes et des hommes de science venus de tous les horizons de la pensée et de la géographie. Tandis que la première décennie d'octobre est celle du Concours international d'exécution musicale.

Enfin, ce carrefour même, Genève l'a inscrit de plus en plus dans la réalité même de sa chair si l'on ose l'image, car depuis vingt-cinq ans, son aéroport intercontinental de Cointrin — à 5 minutes du centre de la ville — est devenu une escale obligée de toutes les grandes lignes aériennes qui sillonnent le ciel européen, ou qui le traversent à destination des Amériques, de l'Afrique, ou du Proche, du Moyen et de l'Extrême-Orient. Ville la plus totalement cosmopolite qui soit par ce qu'elle donne au monde et que le monde lui apporte avec ses institutions, Genève a cependant su rester elle-même, toute proche de son pays si plein de charme.

Saint-Pierre, cathédrale de Genève

Si l'Hôtel de Ville est le haut lieu des libertés civiques genevoises, celles qui marquèrent si profondément Jean-Jacques Rousseau, la cathédrale Saint-Pierre en est le haut lieu spirituel. Bien que la Réforme lui ait fait perdre, en fait, ce rôle de cathédrale puisque le siège épiscopal de Genève fut transféré à Annecy avant de l'être à Fribourg au siècle passé, pour les Genevois devenus calvinistes elle est restée « la cathédrale » qui porte le nom du prince des apôtres.

L'édifice actuel a succédé à plusieurs sanctuaires romains, dont l'un était vraisemblablement dédié au dieu Mars, sur lesquels fut édiflée la première basilique de Saint-Pierre-ès-Liens vers la fin du IV^e siècle. Un peu plus tard, vers 515, Sigismond, roi des Burgondes ou de Bourgogne, éleva une grande église qui fut encore modifiée au début du XI^e siècle. C'est dans cette basilique qu'il faut placer le couronnement de l'empereur Conrad le Salique en 1034.

C'est vers 1160 que débuta la construction de la cathédrale actuelle, sous l'épiscopat d'Arducius de Faucigny ; à la fin du siècle l'essentiel était achevé et l'ensemble en 1232. Plusieurs incendies endommagèrent l'une ou l'autre des parties de la cathédrale, et les travaux de restauration se poursuivirent au cours des siècles comme dans la plupart des cathédrales.

Saint-Pierre de Genève, dont la construction a duré longtemps, est un édifice de transition où le style gothique primitif s'associe au style roman, et qui décèle des éléments divers, surtout bourguignons et de la vallée du Rhône, sans cependant se rattacher à aucune des grandes écoles régionales d'alors. Peut-être même qu'au lieu de recevoir de ces régions leurs influences, elle en a été l'inspiratrice, comme celle de Lausanne. Dans son essence, elle est un spécimen de cet art gothique méridional qui n'accepta jamais qu'en partie les innovations venues du Nord, et qui conserve toujours le souvenir des grandes traditions de l'art latin.

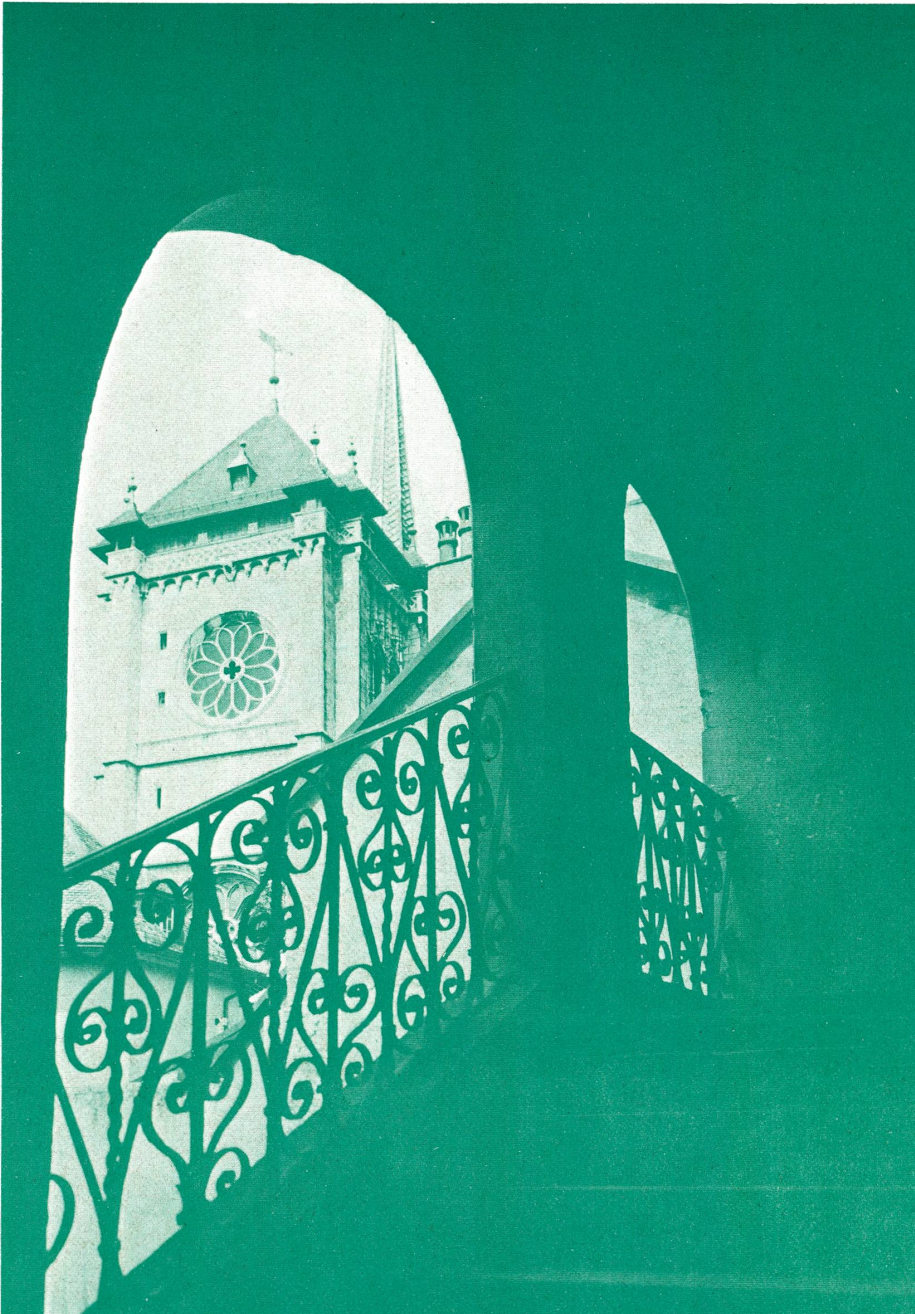
Au début du XV^e siècle, le cardinal Jean de Brogny, évêque de Genève, fit construire en style gothique flamboyant la chapelle de Notre-Dame, dite des Macchabées, sur le flanc sud de la cathédrale (1405). A l'intérieur de la cathédrale, face à la chaire, se trouvent des stalles datant du milieu du XV^e siècle dont on n'a pas encore déterminé avec certitude l'auteur. Elles s'apparentent aux stalles de la cathédrale de Saint-Claude, dans le Jura, œuvres de Jean de Vitry, bourgeois



Grafipress

Avenue de Longemalle 9
1020 Renens

**Spécialiste de la formule
à décalque**



Genève: Cathédrale Saint-Pierre.

de Genève, à qui on ne saurait cependant les attribuer sans autre.

L'intérieur de la cathédrale de Genève a subi peu de modifications depuis l'époque de sa construction. Dans sa presque-totalité l'édifice a été construit en grès, pierre tendre d'une belle coloration facile à travailler. Les chapiteaux constituent un remarquable répertoire d'ornementation romane et gothique, œuvres de sculpteurs d'époques différentes : les motifs sont tirés, pour une part, du bestiaire médiéval riche en animaux monstrueux et en personnages mythologiques, et de scènes de l'Ancien et du Nouveau Testaments. Dans le croisillon sud du transept se trouve le mausolée du duc Henri de Rohan, chef des Huguenots français, mort en 1638 et inhumé à Saint-Pierre dans le même tombeau que sa

femme, Marguerite de Sully, et que son fils Tancrède. A la chapelle de Rohan correspond, dans le croisillon nord la chapelle de Portugal où fut ensevelie la fille de Guillaume le Taciturne, Emilie de Nassau († 1629), épouse d'un fils du roi de Portugal, et sa fille Maria-Belgia qui a laissé une nombreuse descendance dans la région.

Avant la Réforme, le fameux retable de Conrad Witz, peint en 1444, ornait l'autel du chœur ; il se trouve actuellement au Musée d'art et d'histoire, ainsi que les originaux des vitraux. A l'extérieur, le cloître fut démoli en 1721, et une trentaine d'années plus tard la façade gothique fut remplacée par la façade classique actuelle dont les plans furent dressés par l'architecte du roi de Sardaigne, Alfieri ; le majestueux portique à colonnes

fut édifié de 1752 à 1756 et transforma complètement l'ordonnance de la cour Saint-Pierre.

Sept cloches, sans compter celles des heures, se trouvent dans les tours, cependant que le carillon a été installé dans la flèche. La plus célèbre est la Clémence, reine des cloches de Genève, qui doit son nom à Robert de Genève, anti-pape en Avignon sous le nom de Clément VII († 1394) ; elle fut hissée dans la tour nord en 1407, et a été refondue en 1902.

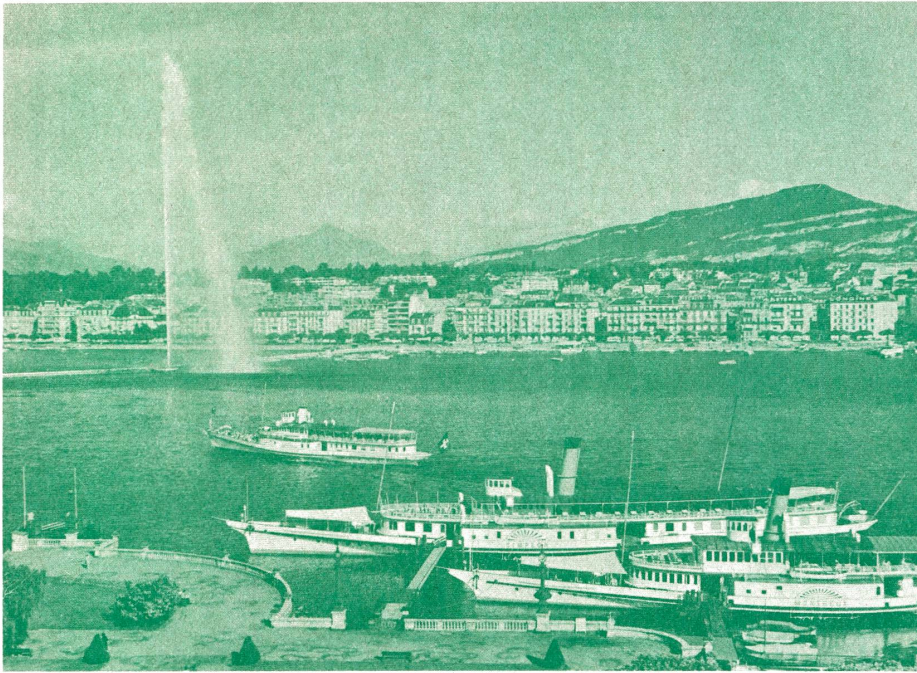
Genève et le charme de ses terrasses

Les terrasses... Elles sont l'un des charmes de Genève, et non le moindre. Dès le premier soleil printanier, on les voit envahir les trottoirs et prolonger, en plein air, cafés, restaurants et tea-rooms. Les brumes de l'automne les font disparaître, pour les mois d'hiver. Mais, on sait bien que ce n'est là que phénomène tout à fait temporaire. Car, on les aime bien ces terrasses, qui font partie du décor de Genève et donnent à celle-ci un petit air méridional. O, certes, ce n'est pas la Canebière, comme à Marseille — il y manquerait du reste l'accent — mais c'est tout de même un petit avant-goût.

De toutes les villes de Suisse romande, c'est-à-dire d'expression française, Genève est certainement celle qui possède le plus de terrasses. Sitôt franchie la frontière linguistique de Suisse alémanique, les terrasses disparaissent ou, en tout cas, sont beaucoup moins nombreuses. Berne et Zurich en ont quelques-unes, mais on ne saurait les comparer à celles de Genève. En revanche, celles de Lugano et de Locarno leur sont assez semblables. C'est que, aux unes et aux autres, on y parle une langue latine, dont les accents s'accordent avec le décor et créent l'ambiance.

De ces terrasses, Genève est à la fois fière et riche. Il en est de modestes, comme celles des petits cafés de quartier. Quelques pots de troènes, ou de lauriers, les séparent de la voie publique, créant autant d'oasis qu'un store déroulé, ou des bâches tendues, protègent des ardeurs solaires. Il fait bon s'attabler autour d'un « demi » de vin bien frais ou d'une chope de bière mousseuse, entre amis, ou même tout seul, histoire de laisser vagabonder ses pensées. La sommelière est accorte, un brin causante, juste ce qu'il faut, mais rien de trop. Un petit signe de la main, et voilà qu'elle vous apporte le journal du matin, ou celui du soir. Avec le sourire.

Il en est de plus opulentes aussi de ces terrasses. Ce sont celles des grands établissements, avec sièges confortables, parasols que l'on oriente à volonté, serveurs et serveuses portant des tenues uniformes. C'est déjà plus sélect. On y sert généralement des cafés-crème, des thés-citron, des apéritifs, dont la gamme est étonnamment variée, des whiskies, avec accompagnement, selon les heures, de



Genève: son jet d'eau avec au fond le Mont-Blanc.

croissants croustillants, de « chips », d'olives, de « canapés » joliment assortis.

Et puis, il y a également les terrasses des restaurants. Là, c'est tout à fait sérieux. Nappes de fil blanc et serviettes disposées en mitres épiscopales attendent les convives, tant à midi que le soir. On vous sert à la carte ou au menu, selon votre bourse et selon vos goûts. Certains établissements sont spécialisés dans telle cuisine nationale ou telle cuisine régionale, ce qui vaut de bien agréables découvertes ou de gustatives réminiscences de vacances. Et tout cela a son charme.

Et quelle richesse dans le coup d'œil, à ces terrasses, où qu'elles se trouvent. On voit défiler toute la rue — ou presque — sans être vu, ou en tout cas sans que l'on s'en aperçoive. C'est même un poste d'observation. Rien de mieux d'ailleurs pour apprendre à connaître une ville et sa population. Pas besoin de bouger, c'est la cité tout entière et ses habitants qui passent, et repassent, devant vous, au rythme des heures et selon l'humeur du temps. Gens pressés du matin, de midi et de fin de journée. Gens plus détendus de l'après-midi et du soir. Foules souriantes des week-ends. C'est aussi un joyeux défilé de mode et d'élégance féminine. Les conditions sont presque remplies pour une étude sociologique.

Le site et le cadre ont leur importance. Au parc des Eaux-Vives et à la Perle du lac, comme au Jardin anglais et à l'Île Rousseau, les terrasses, où il fait bon s'attarder, quel que soit le moment de la journée, offrent des panoramas que l'on ne se lasse pas de contempler. Celles de la place du Molard et de la place Cornavin sont autant de haltes bien-faisantes au cœur d'une ville en plein mouvement. Le spectacle y est quasi permanent. Et les spectateurs ne manquent pas, tant s'en faut.

Sur les quais bordant les deux rives du lac, aux Pâquis et aux Eaux-Vives, il y a d'autres terrasses encore, tout aussi séduisantes que celles des cafés, restaurants et tea-rooms. Ce sont celles des marchands de crèmes glacées, et de jus de fruit installées avec beaucoup de goût. Le soir, alors qu'une agréable fraîcheur descend sur la ville, des guirlandes d'ampoules électriques multicolores, ou des lanternes, s'allument à ces terrasses, leur donnant une petite allure de kermesse, qui a le goût de la vanille et de la pistache. Et les coupes à l'aspect givré de se vider lentement, sous l'action répétée des petites cuillères portées sans hâte à la bouche. C'est ainsi que l'on savoure pleinement une crème glacée. Et l'on n'aurait garde d'oublier la terrasse de la nouvelle aérogare de Cointrin, avec son restaurant « En plein ciel », sa brasserie, sa buvette self-service haut perchée, au sommet de l'édifice, avec ses parasols multicolores, sa vue étendue sur l'ensemble de l'aéroport, de son trafic et de la contrée environnante, avec la chaîne du Jura pour toile de fond.

Il y a enfin les terrasses, fort sympathiques elles aussi, des auberges et des cafés de campagne, où il est agréable de s'attarder, alors que le soleil est encore haut dans le ciel ou qu'il décline déjà à l'horizon, annonçant la fraîcheur du crépuscule...

Genève sans ses terrasses, ses différentes sortes de terrasses, ne serait pas vraiment elle-même. Il lui manquerait ce qui lui donne vraiment ce caractère de ville de vacances que l'on apprécie, que l'on soit de passage seulement ou habitant permanent de cette cité. A ce charme des terrasses, on ne résiste pas. Certaines ne désemplissent pas, du matin jusqu'au soir. Leur attrait ne le cède en rien à leur succès. Et c'est tant mieux, car leur animation assure, à Genève, un charme particulier, qui lui sied à ravir.

Henri Villy

Ce petit vin genevois, qui chante gaiement dans les verres...

*Il est blanc, léger, goulayant.
Il est rouge, moelleux, corsé.
Il est rosé, lumineux, racé.*

De qui donc parle-t-on ainsi ? Des vins genevois, tout simplement. Des vins issus de ces coteaux magnifiquement exposés au soleil. Et pas seulement dans le Mandement, qui est le plus grand vignoble du canton, mais ailleurs aussi !

Dans cette belle région d'entre Arve et lac, tournée vers les Voirons. A Jussy, où les ceps semblent monter à l'assaut du château du Crest, qu'Agrippa d'Aubigné reconstruisit au début du XVII^e siècle, comme aussi du réservoir d'eau, dont ils se tiennent cependant à prudente distance. A Corsier, où ils dégingolent de l'église jusque vers le lac, sans toutefois y mouiller leurs racines. A Colonge-Bellerive, où ils s'en vont à la rencontre du château du XVII^e siècle également, qui s'élève sur la rive, dont il est le fleuron.

Dans la région d'entre Arve et Rhône, du côté du Salève, du Mont-de-Sion et du Vuache. A Confignon, où la vigne pénètre jusqu'à l'intérieur presque du village, que domine l'église, sa chapelle des seigneurs et la maison du peintre Liotard. A Bernex, où elle s'étage le long de pentes qui s'inclinent vers Lully et la plaine de l'Aire. A Bardonnex, où elle s'étire le long de la frontière savoyarde, à l'ombre presque de la commanderie de Compesières et de son musée abritant l'Ordre souverain et militaire de Malte, voué aujourd'hui à l'hospitalité.

Mais, c'est dans le Mandement que triomphe véritablement la vigne. A Satigny, à Russin et à Dardagny, les parchets sont vastes et habillent des coteaux souvent très roides. Ils montent, montent, des rives du Rhône, ou presque, jusqu'à la rencontre du ciel, car rien ne semble les arrêter, puisque c'est dans l'azur qu'ils se découpent.

Tous ces villages sont essentiellement vigneron, donc, calmes, cossus, bien assis. Ils ont même, pour quoi pas, une certaine noblesse. Voyez Chouilly, avec son château, qui continue d'appartenir à des particuliers. Voyez Dardagny, avec son château également, que l'on a commencé d'édifier au XVII^e siècle sur l'emplacement d'une maison forte qui s'y trouvait au Moyen Age déjà. Cet édifice appartient aujourd'hui à la commune. Après restauration, de 1926 à 1931, il abrite la mairie, l'école et la salle de réunions. De sa terrasse, on découvre un panorama fort étendu. Cette contrée est véritablement la patrie du vignoble genevois. C'est là du reste que, selon les documents parvenus jusqu'à nous on sait, avec la certitude la plus absolue, que la vigne y était cultivée au X^e siècle déjà, ainsi que l'atteste, un document daté du 21 février 912, selon lequel la comtesse Eldegarde fait donation, au Prieuré de Satigny, pour le repos de son âme et en exécution des dernières

volontés de son défunt époux, de plusieurs propriétés, réparties entre Satigny et Col-longe-Fort de l'Ecluse, et notamment de ses vignes de Chouilly, Peissy et Satigny. Cet acte, rédigé en latin médiéval, est le plus ancien document conservé dans les archives de la République et canton de Genève.

La culture de la vigne est donc fortement enracinée dans cette région, où l'on est vigneron de père en fils, et cela depuis des générations. Satigny a du reste le privilège d'être la plus grande commune viticole de Suisse, ce qui n'est certes pas un mince honneur. Mais, honneur oblige, c'est pourquoi Satigny abrite également sur son sol, au cœur même du village, ce qui témoigne bien de sa vocation viticole, une immense cave coopérative, dont il n'est pas exagéré de dire qu'elle est non seulement l'une des plus importantes de l'ensemble du pays mais l'une des mieux équipées aussi. Construite en 1933, pour y recevoir quelque 1 200 000 litres, elle a été plusieurs fois agrandie et sa capacité actuelle est de 6 500 000 litres, ce qui représente plus de la moitié de l'ensemble de la récolte du canton de Genève, lors d'une très bonne année. Près des trois quarts de la production viticole genevoise sont actuellement traités par les caves coopératives, ce qui facilite la tâche des producteurs aussi bien sur le plan technique que sur celui de l'écoulement.

Mais, il existe encore, en différents points du canton, quelques dizaines de vigneron qui pressent leur récolte et élèvent eux-mêmes leurs moûts, pour en faire autant de crus qui sont de véritables spécialités, en quantité parfois très limitée il est vrai, et que l'on déguste souvent sur place, en quelque auberge de campagne.

Dans l'ensemble, le canton de Genève produit deux tiers de vin blanc, issu de chasse-

las généralement, et un tiers de vin rouge, provenant de plants de Gamay, originaire du Beaujolais. Au cours de ces dernières années surtout, en raison des améliorations apportées aux méthodes de vinification, ces vins sont très appréciés, non seulement à Genève, mais ailleurs aussi, tant dans le reste du pays qu'à l'étranger, ce qui n'est pas peu dire.

Dans le Mandement, ainsi que dans la région de Confignon, Bernex, Lully et Sézanne, il existe une route des vins, que, en toute saison, mais à l'automne plus particulièrement, alors que les vendanges s'y déroulent joyeusement, pendant plusieurs semaines, on a plaisir à parcourir, en faisant halte dans les auberges des villages traversés, pour

déguster, à petits coups, ce vin qui chante gaiement dans les verres...

Henri Villy

Vins blancs en bouteille :

Perlants : — Perle du Mandement
— Bouquet Royal
— Coteau de Lully

Sylvaner : — Goût du Prieur
— Clavendier

Vins rouges en bouteille :

— Les Clés d'Or du Gamay
Pinots noirs : — Le Canetier
Pinots rosés : — Le Rose-Reine
— Cœur de Perdrix



Genève et sa campagne merveilleuse. Au fond le Mont Salève.

Genève, la nuit

C'est un magnifique spectacle que Genève la nuit. Etes-vous déjà arrivé, le soir, en avion, à l'aéroport de Cointrin ? Ou, par la route, venant de Vérenaz, en longeant les quais de la rive gauche du lac ? Si oui, vous savez ce que cela signifie, vous savez ce qu'a de vraiment grandiose, de féérique presque, cette approche. Sinon, hâtez-vous de vous offrir ce spectacle. Il en vaut la peine et jamais ne déçoit, même les plus blasés.

Le port est entièrement ceinturé d'une immense guirlande lumineuse, composée de milliers d'ampoules électriques. Sur le pourtour se détachent une succession d'enseignes de néon rouge, bleu, jaune, vert, dont l'ensemble ne manque cependant pas d'unité. Et cette publicité commerciale ne dépare pas le site.

Par-delà les frondaisons, elles aussi illuminées, du Jardin anglais et de l'Île Rousseau, se détachent, au-dessus de la houle des toits de la ville haute, la flèche et les tours de la

cathédrale de Saint-Pierre, mises en valeur par d'habiles éclairages.

Au premier plan, à l'avant-scène presque, voici le jet d'eau de la rade, qui projette, à cent-trente mètres de hauteur, l'écume de son panache, dont le scintillement est souligné par les feux des projecteurs dirigés sur lui.

Mais, le spectacle n'est pas seulement dans le port, dans la rade, il est en ville aussi. La lumière est partout. Eclatante dans les artères du centre, plus discrète dans la ville haute, serrée autour de la cathédrale. Le néon éclaire les premières, des lanternes de fer forgé la seconde.

Les fontaines sont également de la fête. Des éclairages particulièrement étudiés révèlent les détails sculptés dans la pierre et font miroiter l'eau des bassins. Au Jardin anglais, la fontaine monumentale voit ses jeux d'eau transformés en des ruissellements de lumière.

Certains édifices ont demandé à la lumière de dégager la beauté de leur architecture. C'est le cas, notamment, de la basilique de

Notre-Dame, proche de la gare de Cornavin ; du Grand-Théâtre, à la place Neuve ; des immeubles de la Corratierie, construits au XVIII^e siècle et dont l'ensemble, côté pair de leur numérotation, constitue une sobre et remarquable unité ; de certains établissements financiers, plus récemment édifiés, en plein centre.

Il y a aussi les vitrines des grands commerces des Rues-Basses. Dès la tombée du jour, la lumière ajoute encore à leur séduction. Qu'elles présentent les derniers modèles de l'élégance féminine ou les chocolats les plus joliment emballés, les créations de l'horlogerie, de la bijouterie ou de la joaillerie, les assortiments les plus complets de vins et de comestibles, ces vitrines deviennent alors autant de tentations, bien souvent irrésistibles. Voilà donc bien leur but atteint...

Dans la vieille ville abondent les commerces d'antiquités et les galeries d'art. On les compte par dizaines à la rue de la Cité, à la Grand-Rue, à la rue de l'Hôtel-de-Ville, à la place du Bourg-de-Four, à la rue des Chau-

dronniers. Eux aussi, dès le soir venu, demandent à la lumière d'être leur meilleur vendeur. Et alors, que de trésors soudain révélés...

Mais Genève la nuit, bien sûr, c'est également les divertissements que peut offrir cette ville. Ils sont de tous genres, depuis le concert symphonique jusqu'au dîner aux chandelles, servi dans quelque taverne ou estaminet, en passant par les représentations théâtrales, les spectacles lyriques, les danses et les cabarets, avec leurs programmes d'attractions et leurs « effeuilleuses », leurs

orchestres en vogue, des vedettes réputées. La vie nocturne se poursuit jusqu'à 3 ou 4 heures du matin et les amateurs s'accordent à dire qu'elle ne manque ni de saveur, ni de piquant.

Du reste, de mai à septembre, trois fois par semaine, le lundi, le mercredi et le vendredi, le groupement des agences de voyages organise, au départ de la gare routière, à la place Dorcière, derrière la chapelle anglaise de la rue du Mont-Blanc, une promenade, en autocar, le long des rives illuminées du lac avec, au retour, arrêt dans deux « boîtes de

nuit », avec spectacle d'attractions, et retour de chaque client, à son hôtel, vers 1 heure du matin.

Genève, la nuit, a donc de quoi satisfaire, et combler tous les goûts, comme elle le fait le jour aussi, pour tous ceux qui savent la découvrir et se laisser séduire par elle, non pour un jour ou deux seulement, mais pour toujours, tant il est vrai que, telle une jolie fille, cette ville se veut d'abord discrète et réservée, pour se mieux abandonner ensuite dans les bras qui, vers elle, se tendent.

Henri Villy



Genève la nuit : Pont du Mont-Blanc et Cathédrale Saint-Pierre.

NOTE DE LA RÉDACTION

Les textes et clichés concernant la ville de Genève et ses environs ont été mis à notre disposition par l'Office du tourisme de Genève.

Nous remercions ces aimables collaborateurs de leur bienveillance à notre égard.

-pp-

Pensée

Consulte ta femme et fais à ta tête.
(Proverbe arabe)

Quelques aspects de la Genève économique

par M. Charles Aubert
Directeur de la Chambre de commerce
et d'industrie de Genève

I. — Insularité de Genève

Le théâtre sur lequel agit l'économie genevoise est très particulier. Comparable à une tête sans corps, l'agglomération genevoise est une presqu'île helvétique enclavée en France, situation topographique qui n'a pas son pareil en Europe.

L'insularité de Genève procède de ce que, au cours des âges, et surtout depuis la Réforme, elle s'est détachée politiquement de son arrière-pays naturel pour s'appuyer sur des états lointains : Berne, Zurich, les Etats protestants et sur le roi de France qui combattait les Impériaux, et souvent l'alliée de ceux-ci : la Savoie.

Cette particularité de ville privée d'arrière-pays national où recruter la main-d'œuvre fait que les entreprises genevoises, à

notre époque de plein emploi, recourent aux services de « frontaliers » au nombre d'environ 20 000, ce qui n'est pas sans poser quelques problèmes avec les communes françaises de domicile. Les échanges de marchandises avec les régions limitrophes françaises bénéficient d'un statut international de franchises douanières différentielles : le régime des Zones franches de la Haute-Savoie et du Pays de Gex.

Genève apporte à son arrière-pays français un instrument d'une valeur incomparable : son *aéroport* grâce à quoi les entreprises sises en France dans un très large rayon à partir de Genève se trouvent à trois quarts d'heure de vol de Paris d'où partent toutes les décisions administratives les intéressant.

Ayant conquis une position très favorable dans le réseau des communications aériennes et entre autres avec Milan, Turin et Rome, Genève devait assurer également son désenclavement sur le plan *roulier*, ce qui l'a incitée à s'intéresser dès avant la guerre aux projets du tunnel sous le Mont-Blanc. La paix revenue, les efforts du comte Lora Tottino, joints à ceux des villes et institutions économiques de la transversale Paris-Genève-Rome ont abouti. Genève a participé au financement du tunnel et, le 15 septembre 1962, les présidents Fanfani et Pompidou, chefs des gouvernements, célébraient, à Entrèves, la percée au cours d'une cérémonie admirablement conçue et baignée de lumière italienne.

II. — Activités économiques

Sur l'activité économique proprement dite, nous nous arrêterons à la production *industrielle*, puis au secteur des *services* et à un volet particulier à Genève, celui des *institutions internationales*.

1. Industrie

L'industrie genevoise bénéficie de la collaboration appréciée des travailleurs étrangers qui, dans la métallurgie et l'industrie des machines, forment jusqu'à 50 % des effectifs du personnel.

L'industrie et les métiers occupent environ 32 % des personnes actives (46 000 sur 144 000) sans compter le bâtiment.

C'est, de loin, l'industrie des *machines*, dont l'origine se place au milieu du XIX^e siècle, qui comporte les plus forts effectifs de personnel (16 000) répartis entre les branches de la machine-outil de haute précision, travaillant au micron près, du gros matériel électrotechnique (locomotives, trolleybus, turbines, transformateurs), des machines d'électro-érosion, de l'appareillage électrique, des distributeurs automatiques (billets, timbres, monnaie), des machines à coudre électriques, des machines à emballer les aliments semi-liquides, à fabriquer et remplir les emballages de lait pour la vente au consommateur, etc. etc.

Genève présente la particularité d'être, dans la branche de la chimie, le centre de l'industrie suisse des *corps olfactifs de synthèse pour la parfumerie* et les arômes alimentaires.

Fondée à la fin du XIX^e siècle, cette industrie, représentée par deux maisons, consacre des sommes considérables à la recherche en liaison avec des instituts universitaires. Introduites dans les principales maisons de la parfumerie parisienne, elles leur fournissent les bases de leurs créations. Or, un seul parfum exige 50 à 60 produits de base. L'une de ces maisons de Genève dispose d'unités de fabrication dans sept pays, dont les Etats-Unis et l'Amérique du Sud. L'autre, ayant concentré ses fabrications à Genève, contrôle dans le monde une quinzaine de sociétés concessionnaires ; le prix Nobel de la chimie a été décerné à l'un de ses savants, le professeur L. Ruzicka, dont les travaux ont abouti à l'épanouissement de cette industrie.

L'*horlogerie* (4000 personnes) introduite en Suisse par Genève, au XVI^e siècle, comporte plusieurs manufactures fabriquant la montre de A à Z, et de nombreux établissements.

En constant renouvellement, fertile en créations, l'industrie horlogère genevoise a réalisé entre autres la montre bracelet la plus plate du monde, puis la plus minuscule, et encore une pendulette remontée par les variations de la température, des pendulettes électroniques animées par les rayons de la lumière. Quelques manufactures fabriquent entièrement la montre, d'autres entreprises assemblent des composantes produites dans d'autres cantons.

Egalement traditionnelle : la *bijouterie* de haute qualité (1100 personnes).

Les fabriques genevoises de *cigarettes* (950 personnes), très automatisées, apportent le 30 % de la production suisse ; celle des *crayons* fournit le 82 % de la consommation suisse.

Les *arts graphiques*, qui sont florissants sur la place depuis le XVI^e siècle, accusent un accroissement supérieur à celui de la branche sur le plan suisse, grâce aux éditions et aux commandes des institutions internationales.

Sans prétendre être complets dans le cadre de cette brève étude, citons encore l'industrie alimentaire (chocolat, conserves, etc.), celles du papier, des textiles (cravates, confection, bonneterie, vêtements tricotés, etc.).

Comme partout, le mouvement de *concentration industrielle* s'est accentué. La chimie bâloise a absorbé deux grandes entreprises chimiques et pharmaceutiques. Elle a pris des intérêts dans une fabrique de machines-outils et d'instruments de précision réputée. L'industrie alémanique des machines s'est adjoind une ancienne entreprise genevoise de l'électrotechnique et des industries relevant du secteur de la machine-outil et des machines textiles. D'autres opérations ont eu lieu dans la branche des conserves de légumes. Pour leur part, les Américains ont acheté une manufacture d'horlogerie, une fabrique de papier, des laboratoires pharmaceutiques, une entreprise de la métallurgie. Peu à peu les centres de décision se transfèrent, hélas, hors de Genève.

En sens inverse, des sociétés genevoises ont racheté des entreprises d'autres cantons, entre autres dans les tabacs, ou y ont créé des départements de fabrication.

Essentiellement *exportatrices*, les branches de l'industrie genevoise vendent à l'étranger, les unes 60 à 90 % de leur production (machines), les autres 95 % (horlogerie, corps synthétiques pour la parfumerie). Pour d'autres encore, la proportion exportée est évidemment moins forte. Même le commerce de détail, par le jeu du tourisme et des frontaliers, est exportateur. Les fluctuations du change français ou des restrictions de devises aux touristes étrangers se répercutent immédiatement sur son chiffre d'affaires.

D'une manière générale, l'industrie subit les effets non seulement de la pénurie de personnel mais en outre d'un certain déplacement de celui-ci vers le secteur des services. Néanmoins, un grand effort d'aménagement de *zones industrielles* a été fait par les pouvoirs publics genevois en liaison avec l'économie privée au sein d'une fondation de droit public dite *FIPA* (Fondation des terrains industriels de La Praille et des Acacias) qui a aménagé une vaste zone reliée au rail à proximité de la gare aux marchandises de La Praille et des Ports Francs (lesquels sont aussi installés à l'aéroport). D'autres zones, rattachées ou non au chemin de fer, sont en exploitation, en cours d'aménagement ou en projet (Vernier, Meyrin, Plan-les-Ouates, Chêne, Puplinge).

2. Secteur des services

Au secteur des services (88 000 personnes) qui a le vent en poupe, citons les banques (6000 personnes et 75 établissements dont environ 45 d'origine étrangère en 1971), et notamment les banques privées dont l'origine remonte à la fin du XVIII^e siècle et qui opèrent sous la forme de sociétés en nom collectif. Puis sont venues, dès 1872, de grandes banques françaises suivies, au début du XX^e siècle, des banques commerciales suisses-alémaniques (établissements de crédit) et aujourd'hui des banques anglaises, américaines, scandinaves, espagnoles, portugaises, etc.

Citons aussi les sociétés dites « étrangères » qui ont groupé à Genève l'administration de leurs affaires internationales, ou se livrent à la recherche appliquée ; les compagnies d'assurances ; une société d'envergure mondiale qui contrôle les chargements dans tous les ports du monde ; le grand commerce très entreprenant et le petit qui subit l'expansion du grand.

Un grand complexe du commerce de détail, le Centre de Balaxert, fruit de l'initiative de grands magasins auxquels se sont joints une quarantaine de commerces spécialisés, a été inauguré le 1^{er} septembre 1971 entre la ville et l'aéroport. S'étendant sur 84 000 m² de surface construite, dont environ 25 000 m² de surface de vente, il est doté de parkings pour près de 2000 voitures et répond

aux exigences les plus modernes, dans un cadre spacieux et animé.

L'évolution de l'hôtellerie (3000 personnes) est particulièrement dynamique et dépasse fortement la courbe ascendante suisse. Le nombre des nuitées en 1968 a dépassé celui de Zurich ; l'effectif des lits a passé de 6016 en 1960 à 10 358 à fin 1970.

3. Institutions internationales

Cela dit sur l'économie privée, abordons un autre trait, lui aussi propre à Genève : les *institutions internationales* qui y sont accueillies, au bénéfice de notre pays dans son ensemble.

Les institutions internationales intergouvernementales (12), les 87 délégations permanentes, d'une part, et les institutions internationales privées (109), d'autre part, occupent environ 10 000 à 12 000 personnes, soit à peu près 7 à 8 % de l'effectif des personnes actives (144 000) ce qui est moins considérable qu'on ne l'a dit, mais l'accroissement récent est assez vigoureux. Avec les familles, cela représente 18 à 25 000 personnes sur une population de 340 000 habitants. On estime leur apport à l'économie à quelque 550 millions par an, mais les dépenses d'équipement qui découlent de ce secteur pour l'Etat de Genève ne sont que faiblement compensées fiscalement, et seulement par voie indirecte (dépenses auprès de sujets fiscaux). D'où la décision fédérale d'indemnisation, fort bienvenue. Evidemment, sur le marché de l'emploi, les institutions internationales, et notamment le Cern, et bientôt le Supercern, agissent comme parties prenantes, jouissant d'une puissance financière indiscutable, en concurrence avec l'économie privée locale. Il en est de même des « sociétés étrangères », de renom international, mais celles-ci, en contre-partie, permettent au personnel de se familiariser avec de nouvelles méthodes et constituent un sensible apport fiscal.

III. — Manifestations économiques

Les manifestations commerciales organisées régulièrement à Genève ont déjà une certaine tradition. Au premier printemps, le *Salon international de l'Automobile* présente les nouveautés avec toute la liberté d'esprit propre à un pays qui ne produit pas de voitures de tourisme. En automne, ce sont l'exposition de *Montres et Bijoux*, puis le Salon des *Arts ménagers*.

IV. — Problèmes actuels

La population du canton de Genève ayant augmenté de 62 % entre 1950 et 1970, les problèmes essentiels de l'économie genevoise résultaient jusqu'ici des phénomènes de croissance : immigration, pénurie de logements, extension des investissements d'infrastructure rendus indispensables par cette poussée démographique (établissements hospitaliers, logements — la Chambre de commerce et d'industrie de Genève a construit plus de 1000 appartements à loyers modiques —

aéroport, etc.) à quoi s'ajoutent les conséquences de l'élévation du niveau de vie qui entraînent une extrême densité de la circulation automobile (il y a 1 voiture pour 3 habitants à Genève), exigeant un remodelage du réseau routier. Celui-ci doit d'autre part être adapté en vue du raccordement à l'autoroute en direction de Lausanne des voies françaises de grande circulation, notamment celle en

provenance du tunnel du Mont-Blanc et de l'Italie.

Aujourd'hui les barrières nouvelles qui viennent d'être dressées devant nos exportations, qui — on l'a vu — forment une très forte proportion de la production industrielle genevoise, créent un climat d'incertitude tout à fait nouveau et rendent toute prévision très hasardeuse.

Population du canton de Genève ; évolution récente

Depuis le début des années 1950, le canton de Genève a connu une croissance démographique rapide, très supérieure à la moyenne suisse. Cette évolution n'est pas particulière à notre canton¹ ; elle s'inscrit dans l'évolution générale de notre société, dictée par la croissance économique, et dont l'effet le plus marquant est l'urbanisation d'une part toujours plus importante de la population. Ainsi, pour l'ensemble de la Suisse, la population urbaine représente, en 1970, 58 % de la population totale (contre 43 % en 1950), concentrée sur 9 % seulement du territoire.

Le problème des limites à la croissance de l'agglomération genevoise, du moins à l'intérieur des frontières du canton, se trouve posé. Au taux de croissance enregistré durant les deux dernières décennies (2,5 % de moyenne annuelle), la population du canton doublerait tous les 28 ans². C'est-à-dire qu'elle serait voisine de 700 000 habitants en l'an 2000, contre 340 000 actuellement. Depuis 1970 toutefois, la croissance s'est fortement ralentie en raison de la politique fédérale en matière d'immigration. Son taux est actuellement inférieur à 1 % par an.

La croissance de l'agglomération s'accompagne de mutations importantes : reconstruction du centre où les locaux commerciaux et administratifs remplacent les logements, disparition de l'image traditionnelle de la ville avec son mélange de fonctions (habitat, activités, commerce, divertissements) et de milieux sociaux, modifications dans les structures démographiques de la population.

Le centre de la ville se vide peu à peu de ses habitants : l'arrondissement de Cité-Centre (l'ancienne commune de Genève) perd 10 000 habitants durant les 10 dernières années, alors que dans les quartiers extérieurs (Petit-Saconnex, Florissant-Champel) des zones de villas font place à des immeubles résidentiels. Globalement la population de la ville reste stationnaire (environ 170 000 habitants). En revanche la ceinture suburbaine subit un développement considérable : naissance de grands ensembles, de cités satellites. Ainsi sur les 7 communes de Suisse ayant

gagné plus de 10 000 habitants entre 1960 et 1970, 4 sont genevoises (Vernier, Lancy, Meyrin et Onex). Vernier et Lancy occupent le 2 premières places avec plus de 13 000 habitants supplémentaires.

Les communes suburbaines ne peuvent souvent assurer à leurs habitants, en raison de la rapidité de leur expansion, qu'une fonction de logement : en 1970, la proportion des personnes actives devant quitter leur commune de résidence pour exercer leur emploi dépassait 70 % dans ces communes. D'où les problèmes de communications, de nuisances posés par ce très grand nombre de déplacements, d'autant plus qu'ils convergent généralement vers le centre, et que s'y ajoutent les déplacements de plus de 20 000 travailleurs frontaliers en provenance de France.

La population du canton de Genève ne s'accroît, depuis longtemps, que grâce à une constante immigration. Son taux de natalité, traditionnellement très bas, ne serait en effet pas suffisant pour assurer le simple maintien du peuplement du canton à un niveau constant. Conséquence de cette situation, les Genevois constituent moins du tiers de la population (environ 29 %), contre 39 % de Confédérés et 32 % d'étrangers. Notons que la proportion d'étrangers, si elle est élevée, est très inférieure à celle enregistrée avant la guerre de 1914-1918 (42 % de la population). A cette époque, il est vrai, les Français en constituaient la grosse majorité, et les problèmes d'intégration ne se posaient pas comme aujourd'hui. Quant à la population d'origine genevoise, elle s'accroît grâce aux changements de nationalité par mariage, et surtout par naturalisation (environ 1200 par an).

La répartition par âges (pyramide) de la population genevoise est très irrégulière, typique des pays d'immigration : les classes d'âges de 20 à 40 ans sont très fournies (immigration de jeunes adultes durant les années 1950 à 1970), ainsi que celles de 0 à 10 ans (naissances induites par cette immigration). Au contraire les classes d'âges de 15 à 20 ans sont relativement peu fournies car leur origine remonte à des années de faible natalité. Par rapport aux autres cantons suisses, la structure par âges de la population genevoise se distingue par une proportion élevée de personnes de 20 à 64 ans, donc par un taux d'activité élevé. Une telle répartition de la population, favorable au point

¹ D'autres agglomérations suisses ont connu un développement comparable : Bâle, région zurichoise...

² Pour l'ensemble de la Suisse, le taux d'accroissement correspondant (1,5 %) n'entraînerait un doublement que tous les 47 ans environ.

de vue économique, puisque la charge des personnes inactives (enfants et personnes âgées) est moins lourde pour les actifs que dans les autres cantons, présente par contre des problèmes dans la prévision et l'utilisa-

tion des équipements sociaux ; d'autre part, la pyramide d'âges se transformant avec le temps (vieillesse), le rapport personnes actives / personnes non actives pourra devenir beaucoup moins favorable.

Evolution de la population depuis 1950 :

	1950 ³	1960 ³	1970 ³	1972 ⁴
Ville	145 473	176 183	173 618	171 797
Communes suburbaines	49 970	74 514	147 465	156 833
Communes rurales	7 475	8 537	10 516	11 845
Canton	202 918	259 234	331 599	340 475

³ 1^{er} décembre.

⁴ 30 septembre.

Population selon l'origine (%)

	1850	1900	1913	1938	1950	1970
Genevois	62	35	31	37	34	29
Confédérés	14	26	27	44	49	39
Etrangers	24	39	42	19	17	32
Total	100	100	100	100	100	100

Service cantonal de statistique



Genève, canton citadin, où toutes les communes rurales (35) gèrent leur Caisse Raiffeisen

Les Caisses de crédit mutuel (système Raiffeisen) de Genève ont pris naissance à Avusy, le 27 février 1925, sous l'heureuse initiative de Mgr l'archiprêtre Bianchi, alors curé d'Avusy.

Ce premier jalon posé en terre genevoise en appelait nécessairement bien d'autres. C'est ainsi que le 5 juin 1926 fut créée la Caisse de Compesières, puis le 15 juillet 1926 celle de Corsier. Vinrent ensuite les créations de Choulex (23-9-26), Meinier (9-10-26), Bernex (17-7-27), Collex-Bossy (11-5-28). Cette même année, les sept premières Caisses constituèrent la Fédération genevoise des Caisses Raiffeisen. L'année suivante vit la création puis l'adhésion à la jeune Fédération de trois nouvelles Caisses : Confignon (26-2-29), Grand-Saconnex (5-4-29), Collonge-Bellerive (16-4-29). La Fédération comptait ainsi 10 caisses affiliées.

Le réalisateur et l'animateur d'alors était M. Marius Constantin, secrétaire des Travailleurs de la terre et membre fondateur de la Caisse de Collex-Bossy. Grâce à son intense activité, cette trouée put s'élargir rapidement dès les années suivantes.

En cours de route, plusieurs autres animateurs prirent la relève. Avec zèle et efficacité, ils participèrent au développement de cette idée et en firent une belle réalité.

Dans l'ordre chronologique, citons la part prise par M. Alfred Desbaillets, ancien conseiller d'Etat, membre fondateur et président de la Caisse de Dardagny. M. Louis Chillier

succéda à M. Constantin comme secrétaire des Travailleurs de la terre et, de ce fait, put augmenter le nombre des Caisses genevoises d'une dizaine. M. Henri Berthoud, chef du Service cantonal de l'agriculture, fortement épaulé par son conseiller d'Etat, M. Isaac Anken, prit à son tour le bâton du pèlerin et fit de nouvelles conquêtes.

Les efforts des uns ajoutés aux efforts des autres et avec le concours des années, Genève réussit à doter chaque commune rurale de sa Caisse de crédit.

L'objectif que la Fédération genevoise désirait atteindre lors de sa fondation était de créer l'union, la cohésion, la collaboration et les meilleures conditions d'entraide qu'elle puisse offrir à ses affiliés. On développa l'esprit de solidarité, étudia la réglementation de la Commission fédérale des banques, des lois et ordonnances fédérales y relatives. Ce programme-là occupa bien des assemblées, des comités et des délégués.

Puis, par des ouvertures sur des horizons plus larges, les instances compétentes furent amenées à étudier aussi un certain nombre de problèmes économiques d'intérêt général et vital pour nos membres. Par exemple, la politique du logement, les directives relatives à l'octroi du crédit de construction, le droit successoral paysan et le droit de préemption, les améliorations foncières et la collaboration avec les Caisses Raiffeisen, commentaires sur les résultats des récoltes lesquels conditionnent la marche des Caisses Raiffeisen, la taxe

professionnelle fixe que les pouvoirs désiraient imposer à nos Caisses Raiffeisen comme si elles exerçaient une activité lucrative, l'évolution du marché de l'argent et de la situation économique, la construction et les moyens financiers s'y rapportant, la pénurie de main-d'œuvre, le droit foncier et le fermage, l'aménagement du territoire, la collaboration avec les autres coopératives agricoles, les paiements par nos Caisses des livraisons de blé, des primes de culture pour céréales fourragères, le marché-gare de La Praille, l'aménagement des zones industrielles et agricoles et bien d'autres encore.

La Fédération genevoise des Caisses Raiffeisen a entretenu les meilleures relations avec les pouvoirs cantonaux, lesquels ont fait preuve d'un excellent esprit de collaboration, tout particulièrement aux temps difficiles du début. Fort heureusement, ces bonnes dispositions durent encore à l'heure actuelle.

Nous nous plaçons à rendre hommage aux magistrats qui ont compris et encouragé les responsables du mouvement raiffeiseniste genevois en maintes occasions et leur ont permis de servir sa cause au mieux des conditions du moment.

L'Union suisse des Caisses Raiffeisen, à Saint-Gall, est bien le pilier sur lequel les organismes cantonaux peuvent s'appuyer en toutes circonstances pour affronter les problèmes complexes et nombreux qui se présentent à la plupart des affiliés dans ce domaine délicat et peu vulgarisé.

Nos présidents d'honneur

A l'occasion de ce Congrès, qui se tient à Genève, rappelons les noms des amis qui ont été à la peine et que nous souhaitons honorer.

D'abord les disparus :

M. Jean Dusseiller, membre fondateur et premier président de la Fédération en 1928 et, jusqu'à son décès en 1955, président d'honneur ;

M. Edmond Ramu, président de la Fédération et président d'honneur,

puis les personnalités suivantes :

Mgr Marius Bianchi, archiprêtre, fondateur de la première Caisse genevoise,
M. Marius Constantin, membre fondateur de la Caisse de Collex-Bossy, puis président de la Fédération et président d'honneur.

Signalons enfin que MM. Jean Dusseiller, Edmond Ramu, Joseph Rivollet et Edmond Desbaillets ont représenté tour à tour les Caisses genevoises au sein des comités directeurs de l'Union suisse à Saint-Gall.

Tuyaux à purin

durée inégalée ; lavage superflu.

Au prix de Fr. 4.30 le mètre.
Livraison directe de la fabrique,
par conséquent prix avantageux.

Fritz Bieri, tuyaux tissés
6022 Grosswangen - tél. (045) 3 53 43

Nos résultats d'ensemble

A l'occasion de ce Congrès, notre Fédération est fière de présenter l'aboutissement de l'action conjuguée d'une pléiade de dévouements qui a œuvré pour l'institution des

	Sociétaires	Bilan fr.	Mouvement fr.	Réserves fr.
Fin 1972	3 308	115 496 478	381 654 579	4 174 150
Fin 1971	3 189	99 764 964	341 222 526	3 925 400
Fluctuations en 1972	+119	+15 731 514	+40 432 053	+248 750
En %	+3,72	+15,77	+11,85	+6,34

Notre Fédération, que préside *M. Edgar Forestier*, le numéro un de la Caisse de Chancy, fêtera son cinquantenaire en 1978. Nous y allons à grands pas. Un lustre à peine nous en sépare. L'occasion de refaire le point se présentera à nouveau pour cette circonstance.

Statistique commentée des inscriptions au registre du commerce de Genève

Miroir de la vie des affaires, le registre du commerce a principalement pour but de renseigner les tiers *sur les faits de portée juridique* concernant les entreprises et sociétés commerciales, les sociétés coopératives, les fondations et certaines associations.

Pour l'ensemble de la Suisse, le nombre total d'inscriptions figurant au registre du commerce s'élevait au 31 décembre 1972, à 220 338 — dont 19 314 au Registre du commerce du canton de Genève.

Nous nous proposons d'analyser et commenter brièvement quelques chiffres concernant plus particulièrement notre canton.

Sociétés anonymes

Comme nous l'avons déjà relevé ici même il y a 8 ans (« Le Messenger Raiffeisen », mai 1965), la « spécialité » du Registre du commerce de Genève est la société anonyme. C'est, en effet, dans notre canton que l'on continue à trouver le plus grand nombre de ces sociétés : 10 925 au 31 décembre 1972 sur un total général de 76 979 pour l'ensemble de la Suisse.

Il y a 10 ans, c'est-à-dire au 31 décembre 1962, il n'y en avait encore que 8304. Au cours de la dernière décennie, le nombre des inscriptions nouvelles a, chaque année, largement dépassé celui des radiations.

Il convient toutefois de relever que la progression est maintenant plus forte dans le canton de Zurich et il est fort probable qu'à fin 1973 le nombre des sociétés anonymes ayant leur siège dans ce grand canton (10 812 au 31 décembre 1972) dépassera celui de Genève.

On sait que la bonne moitié de nos sociétés anonymes genevoises sont des « sociétés immobilières », c'est-à-dire des sociétés qui, en fait, ont pour seul but et objet d'exercer, pour le compte d'un unique actionnaire,

Caisses Raiffeisen dans le canton de Genève. Ces chiffres sont plus probants que les phrases et ils se passent de commentaires.

Nos membres sont issus de tous les milieux professionnels : agriculture, commerce, artisanat, salariat, etc...

Poursuivons donc notre entreprise utile et bienfaisante sans fla-fla et sans verbiage. Ce serait du superflu.

Fédération genevoise
des Caisses Raiffeisen
L. Ch.

généralement anonyme (les actions sont au porteur), le droit de propriété sur un immeuble déterminé. La grande majorité des sociétés immobilières ont un capital de 50 000 francs (minimum légal) et sont administrées par un « homme de paille », c'est-à-dire un professionnel (gérant d'immeubles ou de fortunes, banquier, expert-comptable, avocat, notaire, etc.) dont il est permis de présumer qu'il n'est pas le véritable actionnaire.

En instituant le registre foncier, le législateur voulait notamment assurer la publicité de la propriété foncière. En fait, cette publicité n'est plus assurée dès qu'une parcelle est la propriété d'une société anonyme immobilière puisqu'on ne peut pas savoir quel est le véritable actionnaire, c'est-à-dire la personne qui, économiquement, est le maître de l'immeuble.

Le législateur est conscient de ce problème, devenu particulièrement aigu depuis que l'on cherche à limiter l'acquisition d'immeubles par des personnes domiciliées à l'étranger. Parviendra-t-il à le résoudre ? Nous le savons, semble-t-il, dans un proche avenir.

Sociétés en nom collectif et en commandite

Le nombre de ces sociétés — que l'on appelle des « sociétés de personnes » par opposition aux « sociétés de capitaux » que sont les sociétés anonymes — est relativement modeste.

Il existait, au 31 décembre 1972, dans l'ensemble de la Suisse, 11 305 sociétés en nom collectif, sociétés — rappelons-le — dont tous les associés sont personnellement et indéfiniment responsables vis-à-vis des créanciers sociaux.

A cette même date, le nombre total des sociétés en commandite — sociétés dont l'un au moins des associés est personnellement et indéfiniment responsable — s'élevait à 3889.

Dans le canton de Genève, le nombre des sociétés en nom collectif a passé, en 10 ans, de 768 (au 31 décembre 1962) à 986 (au 31 décembre 1972). Celui des sociétés en commandite a peu varié pendant cette même décennie ainsi qu'il résulte des chiffres suivants : 162 à fin 1962 et 176 à fin 1972.

Sociétés à responsabilité limitée

Les Genevois sont particulièrement réticents à l'égard de cette forme de société commerciale, introduite dans notre droit suisse le 1^{er} juillet 1937. En effet, sur un total de 2785 SARL pour l'ensemble de la Suisse, il n'y en avait, au 31 décembre 1972, que 85 dans le canton de Genève (72 au 31 décembre 1962).

Sociétés coopératives

Bien que leur nombre ait passé de 278 (à fin 1962), à 304 (à fin 1972), on ne peut pas dire non plus que le canton de Genève soit particulièrement favorable aux sociétés coopératives puisqu'on n'en comptait, au 31 décembre 1972, pas moins de 13 462 en Suisse.

Parmi les 304 sociétés coopératives ayant leur siège dans le canton de Genève figurent notamment les 35 Caisses Raiffeisen, les 53 sociétés locales de laiterie et les 30 syndicats agricoles.

Fondations

Le nombre des fondations augmente aussi régulièrement chaque année. Au 31 décembre 1972, il y en avait en Suisse 20 249 — dont 4583 dans le seul canton de Zurich.

A Genève, leur nombre a passé de 626 (à fin 1962) à 952 (à fin 1972). Il s'agit, en grande majorité, d'institutions de prévoyance en faveur du personnel.

Marc-Antoine Schaub
avocat, directeur du Registre
du commerce de Genève

Jusqu'à épuisement du stock !

Bâches

pour faucheuses à moteur, machines, etc.
avec de petits défauts de teinte.
Tissu robuste, indéchirable,
absolument étanche, avec œillets.

Prix sensationnels :

3 dimensions : 150 × 190 cm Fr. 32.—
200 × 190 cm Fr. 42.—
300 × 190 cm Fr. 62.—

Renvoi admis en cas de non-convenance.
Pas d'envoi contre remboursement.

Bieri Blachen AG, 6022 Grosswangen
Téléphone (045) 3 54 40

Situation économique générale

L'économie mondiale reste caractérisée par deux traits dominants. D'une part, les tendances expansionnistes se maintiennent en dépit d'une utilisation presque optimale de l'appareil de production, ce qui est réjouissant. D'autre part, les pressions inflationnistes poursuivent également leur action aux Etats-Unis comme dans les autres pays occidentaux, ce qui semble moins réconfortant.

Certes, la situation est actuellement difficile à cerner de près. Elle est encore sous l'influence de la dernière dévaluation du dollar du 12 février de cette année, opération qui n'a pas pour autant contribué à remettre de l'ordre dans le système monétaire international. Le problème du déficit chronique de la balance des paiements américaine, où réside en fait le nœud du problème, n'est lui non plus pas encore résolu. L'équilibre est prévu pour 1975.

L'économie américaine se trouve actuellement en phase expansionniste, mais subit certaines poussées inflationnistes assez sérieuses. L'indice des prix de gros était en février de 8,2 % supérieur à son niveau de l'année précédente. Le gouvernement a été contraint de prendre certaines mesures en vue d'empêcher un essor trop rapide de la conjoncture. C'est ainsi que le taux d'escompte a été relevé, passant successivement de 4 ½ à 5, puis à 5 ½ %.

La situation des autres pays industrialisés semble assez difficile. La dévaluation du dol-

lar de 10 % ainsi que le flottement de certaines monnaies (franc suisse, lire, yen, etc.) ont porté un nouveau coup aux industries d'exportation qui s'en seraient volontiers passées. Les firmes qui font la plupart de leurs affaires dans la zone dollars sont à nouveau pénalisées et vont au devant de difficultés certaines. En Europe, l'Italie, en proie à une sérieuse crise sociale et politique, a laissé flotter la lire, acceptant par là tacitement la dévaluation de sa monnaie mais se refusant à l'officialiser.

Economie suisse

En dépit des dispositions fédérales prises dans le but de lutter contre la surchauffe conjoncturelle et qui cherchent essentiellement à agir directement sur la demande, cette dernière est restée très vive face à un appareil de production qui tourne pour ainsi dire à plein rendement. Il n'est dès lors pas étonnant que les poussées inflationnistes se soient encore accentuées. L'indice des prix de gros a fait un bond record, s'accroissant de 2 % par rapport à son niveau du mois précédent, subissant une hausse de 8,9 % depuis mars 1972. L'indice des prix à la consommation a également progressé, + 0,8 % pour le mois de mars dernier. Par rapport au même mois de l'année précédente, l'élargissement est de 8,2 %. Sans vouloir se cantonner dans une attitude pessimiste et parfaitement conscient que les mesures gouvernementales ne sauraient déployer pleinement leurs effets dans un laps de temps aussi bref, l'évolution de

nos deux indicateurs conjoncturels ne nous encourage cependant pas à envisager l'avenir avec sérénité.

Marché de l'argent et des capitaux

Fortement influencés par les perturbations monétaires, les marchés internationaux sont instables et n'ont pu développer qu'une activité réduite. Les fonds spéculatifs se sont acheminés en quantités importantes vers l'Allemagne fédérale principalement ainsi que vers les autres pays à monnaie forte. De nombreux gouvernements ont été contraints de fermer durant quelques jours leur marché des changes et de laisser flotter leur monnaie. Il paraît de première urgence, si l'on ne tient pas à compromettre gravement les échanges internationaux qui restent un des éléments essentiels du maintien du plein emploi en Europe occidentale, de mettre fin à ces crises périodiques.

Dans notre pays, la Banque nationale a apporté un soutien limité au dollar. Son cours est descendu jusqu'à 3,05 francs. Notre institut d'émission a épongé l'équivalent de 530 millions de dollars au comptant et 175 millions de dollars à terme. Ces montants ont été stérilisés. La Banque nationale renonçant par la suite à toute intervention en faveur de la devise américaine et n'injectant ainsi aucune liquidité nouvelle sur le marché, la situation en Suisse est restée assez calme.

Grâce aux mesures prises dans le cadre de la limitation des crédits et au contrôle des émissions, la demande de capitaux qui est toujours très forte, est demeurée au niveau de l'offre. Le marché est ainsi resté équilibré, ce qui traduit par ailleurs l'évolution du



Châteaux vandois:
Grandson
Vue partielle

(Photo P. Favre)

taux de rendement des obligations de la Confédération qui n'a pas varié depuis le mois passé. Il s'établit à 5,3 %. Les taux des bons de caisse sont également demeurés stables, qu'il s'agisse de ceux bonifiés par les grandes banques (5,0 %) ou de ceux bonifiés par les 12 banques cantonales (4,98 %). Les taux d'intérêts des premières hypothèques (5,35 % pour les anciennes, 5,46 % et 5,50 % pour les nouvelles) et de l'épargne (4,15 %) ne subissent également aucun changement.

Dans nos Caisses Raiffeisen

Les effets produits par les mesures conjoncturelles fédérales n'étant encore que fort peu perceptibles, il convient de considérer l'avenir avec prudence. Les recommandations quant aux taux d'intérêts formulées par l'Union dans sa circulaire de décembre restent parfaitement valables. On veillera cependant à maintenir un écart suffisant entre les taux débiteurs et créanciers, écart que l'on déterminera au besoin en établissant préalablement un budget des recettes et des dépenses de la Caisse. Cette méthode permet bien souvent d'éviter certains désagréments lors de la clôture des comptes en fin d'année.

19/4/73

-Vu-

De
Boncourt

De Chancy à Courtepin

Zinal

Le « Messenger Raiffeisen » est lu dans plus de 12 500 familles raiffeisenistes.

Notre journal est un support publicitaire intéressant.

Pour tous renseignements, s'adresser directement à ASSA, Annonces Suisses S.A. à Saint-Gall ou à l'une de ses autres succursales.

Tabacs

+ cigares	le kg.	Retour en cas de non-convenance.
Tabac populaire	11.90	
« Bureglück »	12.90	Von Arx - Tabacs
« Montagnard »	14.50	5013 Niedergösgen
100 Brissagos	28.50	(Soleure)
200 Habana	23.70	Tél. (064) 41 19 85

Le débat sur la croissance: Qui a raison ?

IV 1

« C'est un immense problème que de savoir si l'homme pourra, indéfiniment, s'adapter à ce qu'il ajoute. »

Jean Rostand

Dans nos premières chroniques, nous avons présenté le débat sur la croissance ouvert par le rapport du Massachusetts Institute of Technology (M.I.T.). Selon les experts mandatés par le Club de Rome, le monde va à la catastrophe car si en effet la tendance actuelle à la croissance se maintient, les limites seront atteintes sur la planète au cours de ces cent prochaines années et les premiers effets de la croissance excessive se feront sentir déjà à la fin de notre siècle. Pour éviter une telle catastrophe, qui se manifesterait le plus vraisemblablement, par une baisse brusque et irrésistible de la population et de la production industrielle, les nations doivent se concerter pour contrôler leur croissance et atteindre un état d'équilibre. Cette thèse catastrophique a alarmé l'opinion publique car l'échéance fixée par le rapport Meadows (auteur principal du rapport du M.I.T.) touche notre génération ; d'autre part, certains effets de la croissance exponentielle se font déjà sentir : pollution des eaux, pollution de l'air, etc...

Cette thèse catastrophique du rapport du M.I.T. (rappelons-en la référence : « Halte à la croissance ? » Fayard, 1972) et de « Changer ou disparaître, Plan pour la survie » (Fayard, 1972) est-elle irréfutable ? Les savants à la base de ces menaces ont-ils tort d'alarmer l'opinion publique ?

Ces menaces ont été contestées. Sur le principe d'abord, par quelques auteurs qui reprochent aux savants américains et anglais leur sinistrose ; parmi ces auteurs, Louis Pauwels et sa fameuse « Lettre ouverte aux gens heureux et qui ont bien raison de l'être » (Albin Michel, 1971) ; cette contestation cependant, n'est qu'un aimable bavardage qui ne permet nullement de penser que les experts du M.I.T. soient dans l'erreur. Il y a quelques semaines paraissait « Croissance zéro ? », le nouveau livre d'Alfred Sauvy (Calmann-Lévy, 1973). Ce spécialiste des problèmes de population, sans contester systématiquement les thèses du M.I.T. et tout en estimant l'affaire sérieuse, pense que sur aucun point on ne peut faire une prévision noire. Sauvy regrette que l'on saisisse le public de menaces qui risquent, sous peu, de s'avérer sans objet et il suggère des recherches étendues et profondes afin de préciser les dangers et les échéances possibles. Pour le professeur Sauvy, l'opposition entre pays riches et pays pauvres et l'exploitation de ceux-ci par ceux-là et le développement économique au-dessus d'un

certain seuil sont des problèmes plus importants que l'accroissement de la population. Alfred Sauvy pense que la principale leçon à tirer du débat sur la croissance est l'étendue de notre ignorance. Quant à la « croissance zéro », elle est un non-sens car elle sous-entend un arrêt du progrès technique.

D'autres encore ont dénié toute valeur scientifique au rapport du M.I.T. qui d'une part semble négliger la faculté de réaction des sociétés face à un danger précis et qui assimile d'autre part les ressources naturelles à une sorte de trésor épuisable. Pour Pierre Laffite, « plus on exploite les ressources naturelles, plus les réserves reconnues augmentent ». Une autre opinion intéressante émane du professeur Forrester du M.I.T., grand spécialiste du phénomène de la dynamique de la croissance ; pour ce savant, il ne fait aucun doute que la phase de croissance exponentielle est déjà terminée. Quoi qu'on fasse, la nature reprend ses droits. La pénurie des ressources n'est qu'un aspect, relativement simple à résoudre, du problème. Pour le professeur Forrester, nous sommes dans la période de transition entre la croissance exponentielle et l'équilibre. La société actuelle, aux yeux de ce savant, souffre d'une crise d'indécision qui est la conséquence d'un encombrement psychologique car un trop grand nombre d'individus participent ; c'est ce qu'il appelle la « pollution de participation ». Quant à la solution, le professeur Forrester n'en voit pas et souhaite que l'on en cherche une !

Pour l'Organisation de coopération et de développement économiques (O.C.D.E.), ce serait une grande erreur de la part des gouvernements de vouloir faire de l'arrêt ou d'un ralentissement injustifié de la croissance économique un objectif en lui-même, à supposer évidemment que ce soit possible (« L'Observateur » de l'O.C.D.E. de juin 1972). Mais en recherchant avant tout la qualité de l'environnement, la conservation des ressources naturelles et une meilleure distribution du bien-être économique entre pays et à l'intérieur de chaque pays, les experts de l'O.C.D.E. estiment qu'il se produira automatiquement une réduction de croissance.

Les enseignements du débat

La première leçon du débat actuel est la prise de conscience de certains problèmes et en particulier de la menace que le développement exponentiel de la population fait peser sur elle-même. On réalise enfin ce que représente la rapidité du développement de la population qui doublera probablement en l'espace de 40 ans. D'autre part, comme l'écrit René Passet, « l'accumulation de moyens techniques de plus en plus puissants donne à cette population un pouvoir de destruction sur la nature qui était impensable jusqu'à ce jour. Ainsi, l'homme épuise lente-

1 Voir le « Messenger Raiffeisen » de février, mars et avril 1973.

ment les sources dont il tire sa substance et la nature entre désormais dans le circuit des biens rares et périssables qu'il faut comptabiliser. » (« Le Monde » du 12 janvier 1971). Pour cet universitaire parisien, le premier progrès est à réaliser par la science économique qui devra étendre à tous les facteurs le traitement dont bénéficie le capital et qui s'aperçoit enfin de l'importance que revêtent pour elle toutes les disciplines consacrées à l'homme.

Mais l'opinion la plus intéressante pour nos conclusions est celle du père spirituel du rapport du M.I.T., M. Aurelio Peccei, président du Club de Rome, qui s'exprima récemment à Genève. Pour cet homme d'affaires, on a exagéré les conclusions du rapport du M.I.T., lequel est davantage un pavé dans la mare qu'une véritable prédiction. « Nous avons voulu réaliser une opération de commando, secouer la complaisance et la léthargie universelles, créer un état d'alerte, d'insécurité » (« Journal de Genève » du 17 février 1973). M. Peccei ne se formalise pas des objections faites au rapport du M.I.T. Le modèle du rapport Meadows est un prototype qui doit être amélioré et il faudra étudier les problèmes principaux (pollution, démographie etc...) de manière interdépendante. Jamais, précise M. Peccei, les experts n'ont préconisé un arrêt immédiat de la croissance, mais ils suggèrent certaines attitudes. « L'homme doit cesser de gaspiller sa planète, pour se mettre à la gérer. » La prise

de conscience étant chose facile, le Club de Rome s'est lancé dans une série d'études sur le thème « dilemmes de l'humanité » qui compléteront précisément l'analyse du M.I.T.

* * *

En conclusion, il y a lieu de ne pas s'alarmer des menaces des prophètes de la sinistrose, lesquels ont trop souvent mal interprété les conclusions des savants du M.I.T. Des problèmes sérieux sont posés par la croissance, problèmes qu'il faut à présent étudier sérieusement, sans passion. Aux cinq paramètres du M.I.T. (population, production industrielle, production alimentaire, pollution et épuisement des ressources naturelles) s'en ajouteront probablement d'autres et leur examen devra se faire de manière interdépendante et non pas en vase clos pour chacun des éléments.

Evitons de nous laisser envahir par cette ambiance catastrophique, plus romantique que scientifique et, tout en prenant au sérieux la situation, appliquons-nous à nous informer de toute nouvelle analyse prospective. « L'ironie de la société actuelle, si étonnamment avancée sous bien des rapports, tient à ce qu'elle n'est pas outillée pour s'attaquer aux questions fondamentales dans lesquelles l'enjeu concerne directement chacun », dit un rapport du Conseil de l'Europe. C'est donc à cette information et à ces études nouvelles qu'exige la situation que nous devons nous attacher ces prochaines années.

R. S.

3. ne pas donner suite aux demandes de prêts et crédits ayant fait l'objet d'un refus par d'autres banques ou émanant de personnes qui jusqu'ici n'ont jamais travaillé avec la Caisse.

Ces consignes peuvent paraître dures, voire cruelles au premier abord. Mais il faut absolument éviter que l'on puisse, un jour, reprocher à nos coopératives de torpiller en quelque sorte les arrêtés fédéraux « antisur-chauffe », ce qui pourrait inciter les autorités à revoir tout le problème et à obliger toutes les Caisses à se soumettre aux mesures prises.

Cette attitude de prudence est donc dans l'intérêt même — et l'intérêt direct — des petites et moyennes Caisses.

Revenons maintenant aux avoirs minimaux.

Théoriquement, ces avoirs peuvent être calculés sur l'état *et* sur l'accroissement de certains postes du passif. L'arrêté proprement dit fixe les taux maximums qui peuvent être fixés, à savoir :

- 12 % de l'état et 40 % de l'accroissement des engagements en banque à vue et à terme.
- 12 % de l'état et 40 % de l'accroissement des créanciers à vue (dépôts en compte courant).
- 9 % de l'état et 30 % de l'accroissement des créanciers à terme.
- 2 % de l'état et 5 % de l'accroissement des dépôts en caisse d'épargne, sur livrets de dépôts et de placement, obligations et bons de caisse émis pour une durée de moins de 5 ans.

La Banque Nationale est chargée de fixer les taux des avoirs minimaux, la date de référence à partir de laquelle l'accroissement est calculé ainsi que la périodicité des décomptes. La date de référence ne peut pas être antérieure au 31 juillet 1971.

Fortes des pouvoirs qui lui sont accordés, elle a décidé :

- que les avoirs minimaux devraient être constitués à partir du 1^{er} février 1973. Pour l'instant, ils ne seront pas calculés sur l'état et l'accroissement, mais *uniquement sur l'accroissement* de certains postes du passif, aux taux suivants :

- 28 % des engagements en banque à vue et à terme ;
- 28 % des créanciers à vue, donc des dépôts en compte courant ;
- 3,5 % des dépôts en caisse d'épargne, sur carnets de dépôts et de placement ;
- 3,5 % des obligations de caisse émises pour une durée inférieure à 5 ans.

Aux termes d'un accord conclu avec la BN, pour nos Caisses Raiffeisen l'accroissement sera calculé à partir des dates suivantes :

- a) Pour les Caisses qui avaient volontairement adhéré, en 1969, à la « Convention concernant les avoirs minimaux et l'expansion

Arrêté fédéral instituant des mesures dans le domaine du crédit

Dépôt d'avoirs minimaux à la Banque Nationale

Dans l'étude parue dans le numéro de mars dernier du « Messenger », sous le titre « Chaque citoyen a le devoir de participer à la lutte contre le renchérissement », nous avons signalé, sans nous y attarder, l'obligation faite aux banques de constituer auprès de la Banque Nationale (BN), sur des comptes spéciaux, *sans intérêt*, des avoirs minimaux (réserves minimales).

Au moment où nous mettions le point final à cet article, nous n'avions pas encore connaissance de toute la portée de cette exigence pour nos Caisses affiliées. La mise au courant est intervenue depuis.

Les Caisses Raiffeisen affichant un bilan supérieur à 20 millions de francs sont, à partir du 1^{er} février dernier, soumises à l'obligation d'entretenir des avoirs minimaux. Elles ne sont pas très nombreuses, en Suisse romande notamment. Nous tenons cependant, pour les raisons suivantes, à mettre les choses bien au point.

Les prescriptions relatives aux avoirs minimaux ne font pas l'objet d'un arrêté spécial ; elles sont contenues dans celui qui règle conjointement la limitation du crédit, à laquelle sont assujetties les banques accusant un bilan

supérieur à 20 millions de francs également. Nous ne trahissons certainement aucun secret d'Etat en déclarant que la fixation de cette limite n'a pas été saluée avec enthousiasme par tous les établissements financiers concurrents. Certains d'entre eux sont d'avis que le privilège concédé aux « petits » — donc aux institutions dont le bilan n'atteint pas 20 millions de francs — n'est plus de mise aujourd'hui puisque chaque citoyen et chaque institution ont le devoir de participer à la lutte contre le renchérissement et l'inflation. Nous croyons savoir qu'au cours de certaines discussions il avait été proposé d'étendre l'application de ces arrêtés à toutes les banques et caisses d'épargne du pays. Aussi, afin d'éviter tout excès, la direction de l'Union suisse, dans sa circulaire du 2 février dernier traitant de la limitation du crédit, a invité TOUTES les Caisses à suivre les recommandations suivantes :

1. Faire preuve de retenue dans l'octroi des prêts et crédits, refuser de financer toute construction qui ne correspond pas à un besoin économique réel ;
2. renoncer à la reprise d'hypothèques, de prêts et crédits placés auprès d'autres établissements bancaires ;

sion du crédit », comme jusqu'ici : le 31 juillet 1971 ;

b) pour les Caisses qui n'avaient pas encore adhéré au 31 décembre 1970 et dont la somme du bilan était déjà supérieure à 20 millions de francs, le montant à prendre en considération sera calculé en majorant le volume des dépôts au 31 décembre 1970 des 7/12 de l'accroissement enregistré en 1971, ce qui devrait déterminer — on peut du moins l'admettre — l'état au 31 juillet 1971 ;

c) pour les Caisses qui n'ont pas encore adhéré et qui ont atteint la limite des 20 millions de francs en 1971 seulement, la date de référence est fixée au 31 décembre 1971 ;

d) pour les Caisses dont la somme du bilan n'a atteint la limite des 20 millions de francs qu'en 1972 seulement, la date n'était pas encore précisée le 8 mars 1973. Il s'agira vraisemblablement du 31 décembre 1972.

Répetons-le, une fois encore :

Ces avoirs minimaux ne doivent être constitués que par les Caisses affichant un bilan

supérieur à 20 millions de francs. Leur transfert à la BN se fera par l'entremise de l'Union suisse.

Le dépôt d'avoirs minimaux ne manquera pas d'avoir des répercussions sur le rendement de la plupart des Caisses concernées, ce qui les obligera à revoir toute leur politique de taux. Si elles ne procèdent pas à une adaptation de leurs conditions d'intérêts, ou pour le moins à une augmentation des commissions — et celles qui n'en avaient pas jusqu'ici seront bien obligées de les introduire — ainsi que des émoluments et des frais portés en compte aux clients, de nombreuses coopératives verront leur bénéfice net diminuer sensiblement, au détriment d'une dotation suffisante des réserves, portant un coup fatal à leurs prestations de service, ce qui serait regrettable.

* * *

Il ne nous appartient pas de porter un jugement sur l'opportunité des mesures prises. Elles ont aujourd'hui force de loi.

8/3/73

-pp-

est correct : « le flottement ». Tenons-nous-en à la décision de l'Académie et ne disons plus que « le flottement des monnaies » !

Quant au néologisme « ombudsman » importé des Etats scandinaves et qui désigne la personne qui règle les rapports entre les citoyens et l'administration, signalons que le Gouvernement français a chargé M. A. Pinay de cette tâche et que l'ancien premier ministre n'est pas un « ombudsman » mais un « médiateur ». Ce terme français convient parfaitement à la nouvelle fonction. Espérons que nos chroniqueurs laisseront définitivement de côté l'« ombudsman » nordique et le remplaceront par le terme de « médiateur », éventuellement par celui d'« intermédiaire », tous les deux compréhensibles à chacun.

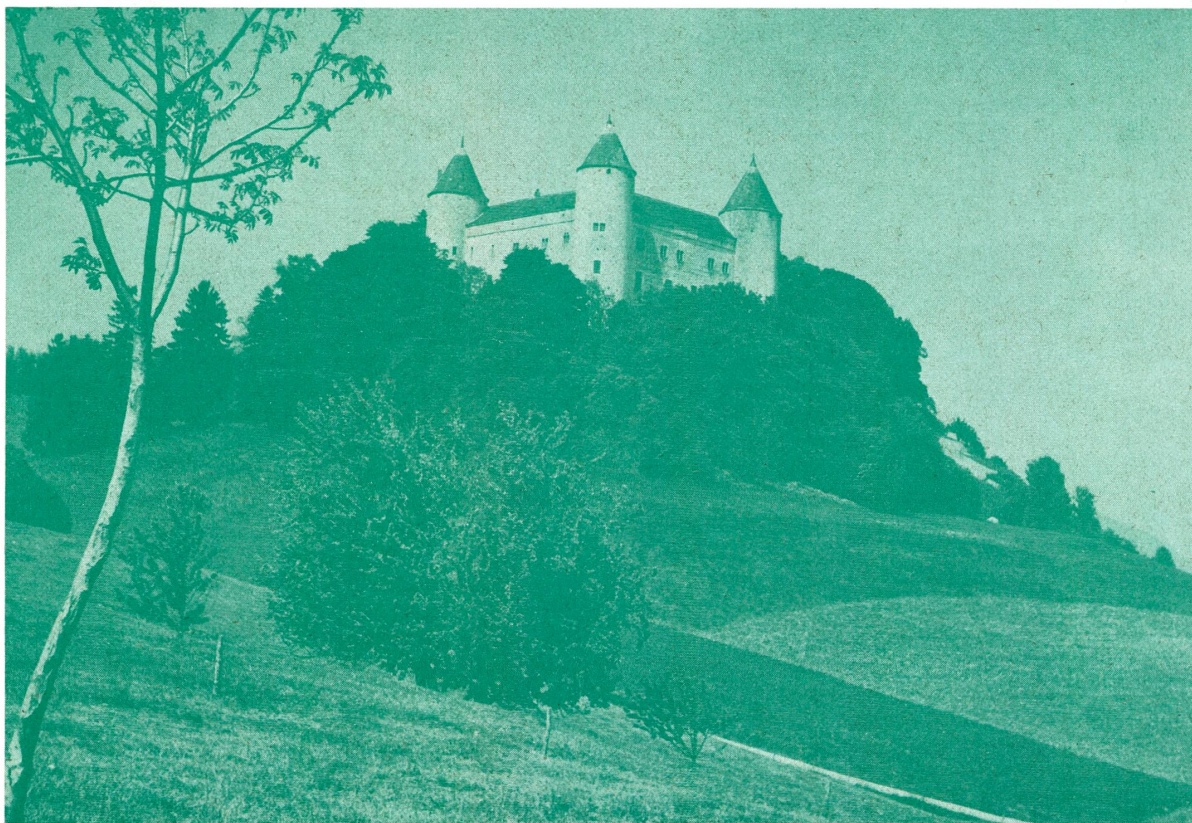
Eviter - épargner. Est-il juste de dire : « je lui ai évité beaucoup d'ennuis » ? me demande un lecteur du « Messenger ». N'est-il pas plus exact d'écrire : « je lui ai épargné beaucoup d'ennuis » ? Thomas, dans son Dictionnaire, et de nombreux grammairiens condamnent le datif employé avec « éviter » parce que, affirment-ils, ce verbe ne peut être utilisé qu'avec l'accusatif : « on évite une borne », « on évite des ennuis », « on évite un danger » etc. S'il y a un datif, c'est le verbe « épargner » qu'il faut employer : « je lui ai épargné des ennuis ». Cependant on ne peut nier que le tour « éviter q. ch. à q. q. » passe peu à peu dans l'usage et que beaucoup d'écrivains utilisent de plus en plus la tournure condamnée autrefois par les puristes. Donc, si le lecteur du « Messenger » qui me pose la question écrit : « il m'a évité des ennuis » au lieu de « il m'a épargné des en-

Le coin du français

La monnaie flotte... !

L'Académie française vient de trancher ! Les monnaies flottent, mais comment faut-il appeler cette action ou cet état de flotter ? On a parlé de flottaison, de flottage et même

de flottation des monnaies. Tous ces substantifs existent en français mais dans un sens très particulier. On parle de la « flottaison d'un navire », de la « flottation des charbons ou des minerais », du « flottage du bois ». En ce qui concerne la monnaie, un seul terme



Châteaux vandois:
Champvent
près d'Yverdon
(Photo P. Favre)

nuis », il est en bonne compagnie et, à mon avis, on ne peut le condamner.

Probabilité et subjonctif. Après les expressions qui indiquent une probabilité, il est de règle de mettre l'indicatif ou le subjonctif « selon le degré de probabilité », disent les grammairiens. On dira donc : « il est probable *qu'il se rétablira* ». Mais : « est-il probable..., il n'est pas probable..., il est improbable..., il est peu probable *qu'il se rétablisse* ». Le journal romand qui écrivait dernièrement : « il est probable qu'il ait travaillé à l'église » commet une grave faute. La phrase correcte était : « il est probable qu'il a travaillé à l'église ».

Vive(ent) les participes ! Quand un correspondant écrit dans un numéro du « Messager » : « nous nous sommes *fixés* un objectif de 200 membres » — lapsus exceptionnellement échappé à l'œil pourtant très vigilant de notre rédacteur ! — il commet une erreur. C'est « *fixé* (sans s) » qu'il fallait écrire. La même faute se retrouve sous la plume du rédacteur en chef d'un de nos grands quotidiens romands qui écrivait il y a quelques jours « l'Europe s'est forgée un commencement de conscience », au lieu de « ... *s'est forgé...* ».

Ov

Projet de traité d'entraide judiciaire avec les Etats-Unis

(cb) L'Association Suisse des Banquiers s'est prononcée, dans le cadre de la procédure de consultation, sur le projet de Traité entre les Etats-Unis d'Amérique et la Confédération suisse sur l'entraide judiciaire réciproque en matière pénale. Les banques approuvent l'intention des autorités suisses de conclure avec les Etats-Unis un accord d'entraide judiciaire. La répression de la criminalité compte parmi les tâches importantes de l'Etat. Dans un monde qui se fait de plus en plus étroit, les différents pays ne peuvent s'acquitter de cette mission qu'en coopérant. Plus que d'autres, les petits Etats en font avant tout l'expérience.

La protection de la collectivité et de chaque citoyen contre la délinquance est pour les banques l'une des conditions essentielles sur lesquelles se fonde l'ordre étatique et économique. L'obligation du banquier de fournir des renseignements — incontestée en procédure pénale suisse — doit aussi être admise lorsqu'il s'agit de réprimer les délits pénaux en ayant recours à l'entraide judiciaire internationale. Le secret bancaire ne saurait servir à entraver la répression de la délinquance, partout où celle-ci se manifeste. L'appui des banques et de l'Association Suisse des Banquiers est déjà acquis aux autorités suisses pour la lutte contre la crimi-

nalité. Dans le cas des Etats-Unis, particulièrement, il serait souhaitable que la pratique déjà en vigueur puisse bénéficier d'une base juridique claire par la conclusion d'un accord d'entraide judiciaire.

Les différences entre les ordres juridiques suisse et américain appellent des compromis. Mais les concessions ne doivent pas être attendues uniquement de notre pays. Il faut arrêter comme ligne directrice, que des concessions aux conceptions juridiques américaines ne sont possibles que dans la mesure où, d'une part, les principes de notre droit ne s'y opposent pas et où, d'autre part, elles sont véritablement nécessaires à une lutte efficace contre la criminalité aux Etats-Unis. Le projet de traité ne paraît pas seulement exprimer une tentative de jeter un pont entre les deux ordres juridiques. Il donne l'impression que les Etats-Unis — qui n'ont conclu jusqu'à présent aucun traité d'assistance judiciaire — méconnaissent le sens de l'entraide judiciaire internationale et cherchent moins à obtenir l'aide de leur partenaire que d'étendre à son territoire leur souveraineté et leur juridiction.

L'Association Suisse des Banquiers s'élève, pour des motifs préjudiciels, contre une telle équivoque. Celle-ci crée le danger que les Etats-Unis, auxquels nous lient d'importants intérêts économiques et financiers, exigent de semblables concessions dans d'autres domaines. De plus, il s'agit d'empêcher des précédents défavorables vis-à-vis d'autres



Châteaux vandois:
Vufflens sur Morges

(Photo P. Favre)

Etats. Comme petit pays neutre, il nous serait à la longue très difficile de refuser à d'autres puissances ce que nous accordons aux Etats-Unis.

Dans les faits, cela signifie que le Traité avec les Etats-Unis devrait prévoir, lorsque l'entraide judiciaire est accordée, l'application du droit de l'Etat requis et n'autoriser l'application du droit de l'Etat requérant qu'à titre exceptionnel, sur demande particulière. Le principe de la spécialité, traditionnellement défendu avec fermeté par la Suisse dans la conclusion d'accords d'entraide judiciaire, devrait être respecté. A l'égard des Etats-Unis comme de tous les autres pays,

l'entraide judiciaire devrait être limitée aux délits de droit commun. Des règles claires et restrictives sont particulièrement nécessaires partout où les traditions observées jusqu'ici par la Suisse en matière d'entraide judiciaire internationale seraient exceptionnellement abandonnées pour faire droit aux demandes américaines.

L'Association Suisse des Banquiers est d'avis qu'il faut s'en tenir, dans l'accord américano-suisse, aux principes éprouvés de l'entraide judiciaire internationale et ne pas se laisser aller à des expériences dont les conséquences ne peuvent présentement être encore appréciées.

Les émissions publiques en 1972

La souscription publique d'obligations et d'actions notamment prend une place importante sur le marché suisse des capitaux. Cette forme de financement convient tout spécialement aux entreprises, corporations et collectivités publiques qui auraient de la peine à obtenir les fonds dont elles ont besoin par la voie du crédit bancaire ordinaire. En effet, dans la règle, ces opérations portent sur des millions, voire des dizaines ou même des centaines de millions de francs.

Les emprunts publics offrent au déposant indigène d'abord de multiples occasions de placement à des taux généralement supérieurs à ceux bonifiés aux bons de caisse ou obligations de banque à court terme, à 3 ou 5 ans par exemple: Ils permettent ensuite un certain dégorcement de la masse des dépôts étrangers confiés à nos banques et exercent ainsi une salutaire fonction de régulateur du marché des capitaux.

Nous basant sur les données du Bureau fédéral de statistiques, nous pouvons aujourd'hui jeter un coup d'œil sur les émissions d'emprunts en 1972.

Les emprunts publics souscrits en Suisse ont absorbé 8,635 milliards de francs (pour une valeur nominale de 8,68 milliards) montant accusant une augmentation de 654 millions de francs comparativement à celui de l'exercice précédent. Le nombre des émissions, en revanche, a fléchi de 294 à 264, ce qui a porté de 27 à 33 millions de francs le montant moyen d'un emprunt. Déduction faite des 1045 millions représentant les conversions, l'appel d'argent frais a été de l'ordre de 7590 millions ou de 88 % de la valeur totale des émissions (6417 millions ou 80 % a.p.).

En 1972, les débiteurs suisses ont présenté 219 emprunts, qui se répartissent de la façon suivante :

	<i>Montant nominal en millions de francs</i>
Confédération	650
Cantons	919
Communes	781
soit pour les pouvoirs publics	2 350
Electricité, gaz, eau	828
Industrie	355
Banque	1 287
Divers	941
	<u>5 761</u>
Si l'on ajoute à ce montant les émissions de débiteurs étrangers, de	<u>2 919</u>
on obtient le total cité ci-avant de	<u>8 680 millions</u>

Comparativement à 1971, les emprunts de la Confédération accusent un recul de 400 millions de francs tandis que ceux des cantons progressent de près de 100 millions. Le nombre d'emprunts de ces derniers a passé de 29 à 34. Il n'y a guère de changement dans le volume des emprunts des communes qui reste toutefois très élevé (781 mio contre 771 mio a.p.).

Parmi les emprunts cantonaux les plus importants, signalons pour la Suisse romande celui du canton de Vaud: 75 millions de francs. A l'échelon des communes, nous trouvons aux premières loges les souscriptions offertes par les villes de Lausanne (90 millions) et de Genève (35 millions).

Le montant total réuni par les débiteurs suisses, se décompose de la façon suivante: 2350 millions de francs, ou 41 % (contre 33 % a.p.) pour les pouvoirs publics et 2582 millions de francs pour le secteur privé, entreprises de forces motrices non comprises.

Le classement des emprunts des banques est le suivant :

	<i>en millions de francs</i>
Banque des lettres de gage d'établissements suisses de crédit hypothécaire	286
Centrale de lettres de gage des banques cantonales	400
Banques cantonales	125
Etablissements hypothécaires	126
Grandes banques	290
Autres établissements	60
soit au total	<u>1 287</u>

Parmi les emprunts étrangers émis en Suisse (2919 millions de francs) nous trouvons notamment 105 millions accordés à deux Etats (Danemark et Islande), 62 millions à des villes, 370 millions à des banques, 370 millions également à des entreprises de forces motrices, 310 millions à l'industrie de l'acier et 180 à celle du pétrole.

Comme cela fut le cas en 1971, le rendement moyen a fléchi et est tombé à 5,44 % (6,11 % a.p.). Il rejoint à peu de chose près le niveau de 1969 (5,41 %).

Il a rétrogradé de 5,98 % à 5,30 % pour les papiers-valeurs suisses et de 6,52 % à 5,72 % pour les titres étrangers. Le rendement des titres des pouvoirs publics évolua de la façon suivante: de 5,57 % à 5,02 % pour les emprunts de la Confédération, de 5,81 % à 5,13 % pour ceux des cantons et de 5,91 % à 5,24 % pour ceux des communes. Pour les banques, la marche arrière nous conduit de 5,96 % à 5,13 %.

La participation de la clientèle étrangère à ces emprunts est substantielle, certes. Toutefois, si l'on ajoute à la quote-part des souscripteurs indigènes les réjouissants élargissements de toutes les catégories de dépôts des banques du pays, les primes d'assurance et les cotisations aux institutions de prévoyance, malgré le renchérissement, et compte tenu de la part de l'inflation dans le boursoufflement de certains chiffres, il est équitable de reconnaître qu'en dépit de la malice des temps le peuple suisse a conservé le goût et l'amour de l'épargne.

Cette constatation nous permet certainement d'avoir confiance dans l'avenir. -pp-

Ici, on ne badine pas avec... le droit

La garantie bancaire

Une garantie bancaire est la garantie accordée par une banque pour répondre de la bonne exécution d'une prestation due par un tiers, par ex. de la bonne exécution du contrat d'un artisan, des paies de lait dues par

le laitier à la Société de laiterie, d'une part héréditaire d'enfants, dont le père ou la mère survivant à la jouissance et la gestion.

Les formes

La garantie bancaire ne sera pas donnée dans le sens d'un contrat de garantie selon

l'art. 111 CO, mais dans la forme d'un cautionnement selon l'art. 492 et ss. CO. L'Union suisse met les formulaires appropriés à la disposition des Caisses affiliées.

Il s'agit souvent d'un cautionnement simple. Dans ce cas, le paiement par la caution simple ne peut être exigé que si le débiteur a été déclaré en faillite ou a obtenu un sursis concordataire ou a été l'objet de poursuites ayant abouti à la délivrance d'un acte

de défaut de biens définitif ou a transféré son domicile à l'étranger ou si les gages ont été réalisés (art. 495 al. 1 et 2 CO).

Si la garantie bancaire est un cautionnement solidaire, la caution peut être poursuivie avant de rechercher le débiteur et de réaliser ses gages immobiliers, à condition que le débiteur ait été sommé en vain de s'acquitter ou que son insolvabilité soit notoire. Mais la caution ne peut être poursuivie, avant la réalisation des gages sur les meubles et créances, que dans la mesure où ceux-ci ne couvrent probablement plus la dette (sont réservées les conventions contraires) ou encore si le débiteur est en faillite ou a obtenu un sursis concordataire (art. 496 CO).

La durée

Le cautionnement n'est souvent contracté que pour un temps déterminé, par ex. deux ans pour les garanties d'artisans. L'engagement de la caution s'éteint alors, si le créancier ne poursuit pas juridiquement l'exécution de ses droits dans les quatre semaines qui suivent l'expiration de ce délai et s'il ne continue ses poursuites sans interruption notable. Si la créance cautionnée n'est pas encore exigible après l'expiration de la garantie convenue, le cautionnement continue à durer, malgré la limitation dans le temps, jusqu'à l'exigibilité de la créance cautionnée, mais jusqu'à 20 ans au maximum pour les cautionnements donnés par des personnes physiques.

Quand la caution doit-elle payer ?

La caution n'est obligée de payer que si le débiteur l'est aussi. Il faut d'abord établir clairement que c'est au débiteur à payer. Une telle obligation ne sera pas toujours évidente dans la revendication des garanties pour des travaux d'artisans. Si l'artisan conteste son obligation de payer, la caution ne paiera pas non plus spontanément. Encore faut-il que le créancier poursuive juridiquement l'exécution de ses droits dans les quatre semaines qui suivent l'expiration du temps convenu pour le cautionnement et cela — dans le cautionnement simple — contre le débiteur, tant que les conditions ne sont pas données pour rechercher la caution. S'il s'agit d'un cautionnement solidaire, le délai sera tenu si la poursuite des droits s'effectue contre le débiteur ou contre la caution ou contre les deux.

Pour être sûr de pouvoir exiger du débiteur le remboursement du paiement, la caution le fait dépendre d'une attestation écrite par le débiteur lui reconnaissant le droit à être indemnisée. Si celui-ci refuse de délivrer une reconnaissance de dette à la caution, cette dernière ne paiera pas spontanément, mais, à la rigueur, seulement sur mesure de contrainte légale.

L'enregistrement du cautionnement

Le cautionnement est uniquement un engagement éventuel. Conformément à ce caractère, l'engagement ne paraîtra pas au bilan mais figurera, comme donnée complémentaire « sous le trait ».

Ki (trad. Rae)

Les Caisses Raiffeisen et le problème de la fusion des petites institutions

Le tableau « Mutations dans l'effectif des Caisses en 1972 », paru à la page 28 du numéro de février dernier, dévoile un fait très rare dans l'histoire de notre mouvement: la fusion de la Caisse de Santa-Maria, dans les Grisons, avec celle de Valchava.

A l'inverse de ce qui se produit actuellement dans un autre mouvement coopératif important du pays, quelques anciennes Caisses Raiffeisen avaient même, dans le passé, cédé un hameau ou un village de leur circonscription coopérative à une institution en voie de fondation. Une telle attitude exige une certaine dose d'altruisme, d'esprit coopératif au sens le plus élevé du terme. En effet, où trouverait-on ailleurs aujourd'hui l'entreprise, même modeste, prête à céder, ne serait-ce qu'une infime parcelle de terrain, dans le but de faciliter le départ d'un jeune débutant ? C'est dire que lorsqu'il se pose dans nos milieux, le problème de la fusion est examiné sous toutes ses faces avec une largeur d'esprit qui ne manque pas de grandeur.

Société coopérative par excellence, la Caisse Raiffeisen ne peut pas tout ramener au niveau du volume d'affaires ou du rendement. Elle a une mission spéciale à remplir, une mission conforme à sa nature, à ses structures, à son originalité. Les banques existaient déjà du vivant de notre bon père Raiffeisen. Elles parvenaient à donner satisfaction à une partie au moins de la population. En revanche, les institutions à la mesure, à la taille de l'homme faisaient défaut et c'est cette lacune que nos coopératives doivent combler aujourd'hui encore, veulent-elles assurer leur avenir et répondre aux espoirs placés en elles lors de leur fondation.

La fusion citée au début de cet article a incité le directeur de l'Office de révision à exposer son point de vue à l'occasion de la première séance commune de l'année des organes centraux.

M. A. Edelmann déclara notamment :

« L'année dernière, nous avons pour la première fois depuis des dizaines d'années enregistré une fusion, à savoir la réunion des Caisses de crédit mutuel de Santa-Maria et de Valchava, dans le canton des Grisons. Il s'agit de deux petites communes de 320 et 490 habitants... »

Italie

Les envois de billets de banque sous pli: une aventure des temps (italiens) modernes

Il y a quelques semaines, une Caisse affiliée remit à son bureau de poste habituel un pli cacheté, avec valeur déclarée, à l'adresse d'un particulier domicilié en Italie et contenant une somme de 2 millions de lires en billets de banque.

L'envoi parvint à destination. Il valut cependant à l'expéditrice une réclamation pour

Dans les organisations étrangères, particulièrement en Allemagne, ici et là en Autriche également, les fusions sont tout spécialement encouragées. On cherche ainsi à rationaliser et à obtenir un meilleur rendement.

Indépendamment du fait que ces préoccupations de rendement vont, à notre avis, à l'opposé de l'esprit coopératif qui veut servir et offrir, il semble que ces idées de fusion ne rencontreront que peu de sympathie au sein du mouvement Raiffeisen suisse. La notion de commune a chez nous une tout autre acception que n'importe où à l'étranger. Il ne s'agit pas uniquement d'un corps administratif autonome ; elle est, comme la famille dans la vie sociale, l'élément de base de notre existence au sein de l'Etat. L'indépendance de nos communes demeure l'école de notre vie publique. C'est d'elle qu'émane la ferme volonté que ce qui peut être fait au sein de la commune, sous notre propre responsabilité, ne doit pas nous être suggéré ou imposé par une instance supérieure. Cette prise de conscience de l'autonomie de la commune conservera dans nos Caisses de crédit mutuel aussi la volonté d'indépendance, là où elle a un sens et où elle est susceptible d'être couronnée de succès. Ce fut certainement pour les mêmes motifs qu'une Caisse bernoise, dont nous avions recommandé à l'époque la fusion avec celle de la localité voisine, s'est refusée, en dépit d'un affaiblissement certain, à abandonner son indépendance. Nous n'encourageons d'aucune manière les fusions en vue de fonder des coopératives plus importantes. Cette manière de procéder ne correspond pas à la mentalité de notre peuple, ce qui par ailleurs facilite le maintien et le respect des véritables principes coopératifs. Il est possible que, de cette manière, les résultats matériels obtenus soient quelque peu moins élevés, mais ils n'en seront en aucun cas moins utiles. »

Les Raiffeisenistes de Suisse romande seront heureux d'apprendre que les substantiels résultats matériels enregistrés au cours des ans n'ont entraîné aucun ébranlement de notre doctrine coopérative, aucun fléchissement des convictions des personnes auxquelles sont confiées les destinées de notre mouvement.

Il y a lieu de s'en réjouir.

-pp-

le moins surprenante : l'enveloppe ne contenait que... des rognures de papier !

Dernièrement encore, une autre Caisse expédia de la même manière 519 000 lires. Ici aussi, prompt réclamation du destinataire : le pli n'en contenait que 319 000 !!

La leçon à tirer de ces événements récents, la voici : *ne plus envoyer désormais d'espè-*

ces sous pli cacheté à l'adresse de particuliers domiciliés en Italie.

Nous conseillerions même de laisser au donateur d'ordre le soin de faire lui-même l'envoi, à ses propres risques et périls.

Il pourra choisir, à son gré et à ses frais, entre :

— l'envoi par mandat postal

— le transfert par clearing bancaire. Une banque d'Italie sera chargée de mettre l'argent à la disposition du destinataire.

Ces deux formules excluent tout risque, soit la transformation de bons et beaux billets de banque... en rognures de papier, soit la curieuse disparition d'une partie du contenu d'un pli cacheté qui parvient tout de même à destination.

-pp-

Pensée

Tant que le monde sera monde, il y aura des maîtres pour nous faire trotter et des domestiques pour faire leurs caprices.

Marcel Proust

Le loisir — notre avenir ?

Saviez-vous...

... qu'au-delà d'un rayon de 50 mètres, le petit enfant ne se sent plus protégé par sa mère, ce qui signifie qu'un enfant habitant au 6^e étage ne se sent déjà plus sous la protection de ses parents et ne trouve plus de refuge sûr quand il joue dehors ?

... que les maisons de jeunes sont depuis longtemps dépassées et remplacées heureusement par des centres communautaires pour tous ? Les centres communautaires ne comprennent pas seulement piscine, équipements de sport, écoles, centre commercial, mais aussi bibliothèque, ateliers de bricolage, cave pour les jeunes, consultation de nourrissons, garderie d'enfants, tout ce que la population d'un quartier a besoin de trouver dans la vie quotidienne et dans les loisirs !

... que le problème des loisirs préoccupait déjà les Grecs dans l'Antiquité ? Et pourtant aujourd'hui nous n'avons pas encore réussi à comprendre que dans le loisir nous avons la liberté d'enrichir notre vie !

... qu'une grande partie des problèmes de la jeunesse proviennent de nos conditions d'habitation : dans les logements actuels, on peut manger et dormir mais on ne peut vivre sans se gêner mutuellement. Pourtant tout le monde sait qu'il est impossible d'apprécier librement son loisir dans une atmosphère perturbée et encore moins de le mettre à profit !

Si nous énumérons tous ces problèmes, c'est pour vous informer que le dernier numéro « Actuel » de la Revue *Pro Juventute*, consacré au loisir, ne se contente pas d'évo-

quer ces questions mais s'y attaque courageusement. La suite d'articles qui composent habituellement un numéro a été remplacée à nouveau par une table ronde. Des spécialistes de *Pro Juventute* et une journaliste ont discuté ensemble des problèmes touchant aux loisirs, aux places de jeux, au logement, au temps libre des personnes âgées ; non seulement des questions, mais aussi des faits ont été soumis au feu croisé de la discussion. Il importe d'autant plus de lire avec attention ce numéro de la revue qu'en maints endroits des gens unissent leurs efforts pour qu'une saine idée du loisir en famille et dans le voisinage puisse se faire jour. Pédagogie du loisir, politique du loisir, postulat du loisir dans les affaires communales et cantonales sont des mots qui reviennent souvent. Mais il est bien connu que lorsqu'on parle beaucoup d'un problème, c'est qu'il est difficile à résoudre. Le nouveau numéro de la revue se présente comme source d'informations. En d'autres termes : pourquoi retourner à nouveau ces problèmes dans tous les sens quand *Pro Juventute* a déjà fait une bonne part des travaux préliminaires ?

Par ailleurs, il est utile de savoir que *Pro Juventute* dispose, sur tous les problèmes des loisirs, de documentation spéciale, d'exemples concrets de planification et aussi d'un service individuel de consultation. Des simples feuilles de la série « A l'œuvre » aux caisses d'outillage à louer aux groupes de jeunes, des publications telles que « A chaque âge, son jouet » au plan détaillé pour l'aménagement d'un centre communautaire, un vaste matériel est disponible. On ne peut donc pas dire que *Pro Juventute* manque d'information et de documentation. Il est seulement dommage que les personnes intéressées ne fassent pas davantage appel à ses services. Mais, peut-être cela va-t-il changer ?

En tout cas, le numéro 1-3 de la revue *Pro Juventute* 1973 intéressera particulièrement les éducateurs et les parents, les entreprises commerciales et industrielles, les services publics et les autorités, tous ceux qui désirent que soient résolus les problèmes du loisir dans notre société. (Vous pouvez commander ce numéro spécial aux Editions *Pro Juventute*, case postale, 8022 Zurich, ou souscrire un abonnement annuel.)

br

In memoriam

† M. Louis Galley, Lessoc

C'était en 1951.

Une équipe de personnes, conscientes des bienfaits évidents des Caisses de crédit mutuel, décidait d'en fonder une à Lessoc.

Lessoc est un petit village : quelque deux cents habitants.

Il se trouva pourtant dès le début 40 personnes pour faire partie de la Caisse.

Mais à qui confier la charge de caissier ?

L'hésitation ne dura pas longtemps : M. Louis Galley, instituteur, consulté, acceptait de rendre ce service.

C'est donc pendant plus de 20 ans qu'il remplit cette tâche.

Un caissier doit être consciencieux, compétent et discret. Ceux qui connurent M. Louis Galley sont unanimes à penser que ces trois qualités constituaient la texture même de sa personnalité.

Toujours exact et clair, toujours à l'heure en toutes ses activités, il était aussi toujours l'homme dont vous tirez tout ce qui vous regarde et rien de plus.

Avec une vie privée et familiale sans bavure : ça vous donne confiance !

Il a vraiment été le serviteur intègre sur lequel la communauté Raiffeisen a édifié sa saine prospérité.

Lessoc n'est pas à la veille de l'oublier !

J. O.

Nouvelles des Caisses affiliées

Les communications et les articles concernant Genève et le Congrès ont été plus nombreux que prévu. Nous ne voulons pas décevoir les personnes qui nous ont si gentiment prêté leur concours.

C'est la raison pour laquelle nous renvoyons au numéro de juin les quelque 20 comptes rendus d'assemblées générales destinés à celui de mai. Ce petit décalage ne parviendra pas à ternir les beaux résultats enregistrés l'an dernier par les Caisses concernées.

Nous savons que nos lecteurs et nos correspondants occasionnels feront preuve de compréhension en l'occurrence. Nous les en remercions sincèrement.

-pp-

LE MESSAGER RAIFFEISEN

Editeur :

Union suisse des Caisses de crédit mutuel (Système Raiffeisen)
9001 Saint-Gall Tél. (071) 22 73 81

Rédacteur responsable :

Paul Puipe, secrétaire de l'Union suisse des Caisses de crédit mutuel, Case postale 747, 9001 Saint-Gall

Administration, service des abonnements :

Union suisse des Caisses de crédit mutuel (Système Raiffeisen) 9001 Saint-Gall

Impression :

Imprimerie Favre & Favre S.A., 1020 Renens

Régie des annonces :

Annonces Suisses S.A., Genève, Lausanne, Zurich, Saint-Gall et succursales
Prix du mm : 15 centimes

Abonnements

- | | |
|---|----------|
| a) obligatoires pour les Caisses affiliées (10 exemplaires par centaine de sociétaires) | fr. 10.— |
| b) facultatifs | fr. 6.— |
| c) privés | fr. 10.— |